

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 2 mai 2016

Le lundi 2 mai 2016, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des Conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le 26 avril 2016.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Hervé BEGUÉ jusqu'à la délibération 2016 DASES 128-G
M. Bertrand LESAIN
M. Cyril MOURIN jusqu'à la Q14 2016 08
Mme Danièle POURTAUD jusqu'à la délibération 2016 DAC 275

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Catherine CHEVALIER
M Stéphane FERTIER
M Cédric GRUNENWALD
M Didier ANTONELLI

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Olivia POLSKI de la délibération n°14 2016 05 à 14 2016 07
M. Pascal CHERKI de la délibération n° 14 2016 05 à 14 2016 07
M Hermano SANCHES RUIVO jusqu'à la délibération n° 14 2016 06
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE à partir du V14 2016 17
M Éric AZIERE à partir du V14 2016 17
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à partir du V14 2016 17

Mme PETIT ouvre la séance à 19h03.

Mme PETIT

Nous allons commencer cette séance du conseil d'arrondissement. L'équipe du Bondy Blog nous a demandé l'autorisation de filmer notre séance, ce que nous avons accepté.

Nous avons dû inscrire un ordre du jour complémentaire après l'envoi de l'ordre du jour initial. Je vais demander avant toute chose au conseil d'arrondissement de bien vouloir l'approuver. Ce point concerne une information sur le projet d'ouverture de la petite ceinture. C'est pour cela que nous accueillons Bruno GOUYETTE, du secrétariat général, qui est le chef de ce projet pour la Ville de Paris. Ce point d'information public inscrit en conseil d'arrondissement fait suite aux délibérations que nous avons approuvées au sein des conseils d'arrondissements. Il a ensuite été demandé en Conseil de Paris par la majorité municipale la tenue d'un comité de pilotage avec les maires d'arrondissement et leurs adjoints concernés par ce projet, ainsi qu'un point d'information en conseil d'arrondissement. Je vais donc vous demander d'approuver cet ordre du jour complémentaire.

DELIBERATION N° 60

14 2016 09 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence.

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement adopte la procédure d'urgence.

Votants :	25	dont 1	pouvoir
Pour :	25	dont 1	pouvoir

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14^e arrondissement

- **Projet de délibération 14 2016 05**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 14 mars 2016

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Avant de passer la parole à Bruno GOUYETTE, je vais demander d'approuver le compte-rendu de nos débats et de nos délibérations de la séance du 14 mars dernier. Y-a-t-il des interventions ? Je le soumets au vote.

Nous avons reçu le pouvoir de M. LESAIN pour M. FERTIER.

DELIBERATION N° 60

14 2016 05 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 14 mars 2016

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 14 mars est adopté à l'unanimité

Votants : 25 dont 1 pouvoir
Pour : 25 dont 1 pouvoir

Point d'information sur le projet d'ouverture de la petite ceinture

M. GOUYETTE

Merci Mme la Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je vous propose de commenter rapidement la présentation transmise par la maire de Paris à chacun des maires d'arrondissement.

Le plan programme de la Petite Ceinture a été présenté devant un comité de pilotage le 23 mars. Nous avons intégré dans la présentation que je vous fais certains ajustements demandés par le comité de pilotage.

Ces deux images sont là pour exprimer la diversité des situations sur la Petite Ceinture. On voit sur la carte que 40 % de la Petite Ceinture est couverte : ce sont les représentations indiquées en couleur. Le reste est plus ou moins accessible, en tranchées ou en viaducs. Les photos précédentes montraient cette diversité, à travers les tunnels, les tranchées, les viaducs. Cependant, c'est l'ensemble de la Petite Ceinture qui est l'objet de ce plan programme, sur lequel les élus parisiens sont amenés à exprimer leur avis.

À partir de cette situation, le projet de plan programme exprime 5 grands principes qui considèrent la Petite Ceinture comme un objet dans son intégralité :

- Travailler sur la continuité du linéaire ;
- Considérer que la Petite Ceinture n'est pas un espace public, de type voie ou place, mais reconnaître sa spécificité ;
- Être imaginatif et inventif dans la façon de s'approprier ce nouvel espace et de lui donner des usages qu'il n'a pas aujourd'hui ;
- Le faire de manière participative, ascendante, et partenariale, avec des partenaires privés et associatifs qui voudront bien s'associer au projet ;
- Savoir marier des appréciations et des appropriations portées par des territoires locaux, mais assumer également la part métropolitaine de ce projet quand on le jugera utile.

Comment ces principes vont-ils se décliner demain, avec une philosophie qui considère la Petite Ceinture comme un bien commun ? Qu'est-ce qu'un bien commun ? Ce n'est pas défini par son statut, le périmètre de la Petite Ceinture restant un domaine public ferroviaire, ni par sa propriété, SNCF Réseau qui le met progressivement à disposition de la mairie assumant toujours la responsabilité de propriétaire. Cette notion exprime le fait que ce projet doit être partagé entre les deux grands partenaires qui se sont réunis autour d'un protocole, la Ville de Paris et la SNCF ; au-delà de cela, il doit y associer un plus grand nombre de partenaires locaux, parisiens ou métropolitains, dans une logique ascendante.

Le plus important est de rappeler les grands usages proposés, que vous voyez sur l'image qui s'affiche, à travers les pictogrammes. Le principal usage tourne autour de l'idée de promenade et de découverte du site. D'autres usages sont liés à l'état de friche naturelle, autour d'activités liées à la biodiversité, à l'agriculture urbaine et aux jardins partagés. La troisième famille d'usages est l'utilisation du train découverte, de vélo rail, autres manières d'utiliser les voies ferrées. La quatrième famille tourne autour de la convivialité et de l'évènement suscité par ce lieu, à l'initiative des territoires, des mairies d'arrondissement, des associations ou de porteurs privés ou extérieurs. Enfin, il existe des activités économiques, pouvant être installées dans des constructions déjà présentes ou dans des constructions plus légères et réversibles.

L'image suivante montre le poids respectif de ces usages ; l'un des éléments importants du plan programme est de reconnaître que tout ce qui est lié à la découverte du site constitue la majorité de l'espace, représentant à peu près les deux tiers. Cela représente la plate-forme ferrée elle-même, sur laquelle on trouve soit deux rails, soit un sol, soit rien. Cette bande représente 30 kilomètres sur la Petite Ceinture dans son intégralité ; celle qui nous intéresse représente 20 à 25 kilomètres, le reste conservant des fonctions ferroviaires.

Les espaces consacrés au végétal se trouvent de part et d'autre de la plate-forme ferrée ; ils sont proposés pour des usages liés à l'agriculture urbaine, aux jardins partagés ou à la biodiversité. C'est là que l'on retrouve la plus grande présence de faune et de flore recensées par les études.

Les fonctions de nature économique ou de convivialité vont trouver leur place, soit de manière ponctuelle sur les espaces que j'ai décrits, soit de manière permanente, sur d'autres espaces. Un grand ensemble de constructions se trouvent souvent sous la plate-forme, parfois à côté. Certaines, minoritaires, sont les anciennes gares. Ce sont beaucoup d'autres constructions, dont le 14^e ne bénéficie pas beaucoup. On en trouve davantage dans le 19^e, le 20^e ou le 15^e.

Cette répartition des usages n'est pas intangible, elle dépend de la manière dont ce programme avancera, dans le temps et dans les espaces.

La carte suivante montre la diversité de ces usages sur le territoire de la Petite Ceinture. Les pictogrammes montrent que la plupart de ces usages se trouvent dans chaque arrondissement, et que l'on fait en sorte de trouver des usages confirmés ou nouveaux sur l'ensemble du périmètre qui va nous être consenti en gestion par la SNCF. On retrouve les usages de promenade, d'agriculture, de jardins partagés, d'activités économiques.

Le mode opératoire proposé par le plan programme repose sur une démarche participative. Un des grands éléments proposé par notre agence, validé par la Ville de Paris et par la SNCF, est de considérer le chantier de la Petite Ceinture comme un chantier participatif, qui se décompose de différentes manières. La principale, que je vais exposer ce soir, est le principe de chantier participatif à travers les stations retenues : un par arrondissement, dont un dans le 14^e dès cet été. Ils seront les avants postes de l'appropriation de ces nouveaux usages par un certain nombre d'acteurs.

Ce qui est écrit est le rappel des principes d'aménagement : aménagement à la fois global, progressif et toujours réversible. Nous sommes engagés vis-à-vis de la SNCF et de l'État : cette programmation peut à long terme être remise en cause si l'État décidait de trouver une nouvelle fonction à cette structure ferroviaire.

Pour 2016 et les années qui viennent, nous engageons des actions concrètes, à travers un phasage indicatif ; en effet, ce processus n'est pas un dispositif prévisionnel mais s'engage en 2016 et donne la direction à suivre pour les prochaines années.

Le principe des stations et des chantiers participatifs s'exprime par cette image et ces photos qui disent comment nous concevons le dispositif : un lieu, appelé station, situé dans le 14^e entre la rue Didot et l'avenue Jean Moulin. C'est un espace d'à peu près 400 mètres de long, de 4 000 à 5 000 m², disponible à partir de cet été pour le collectif qui sera désigné, les volontaires, les associations, la mairie d'arrondissement et toutes les parties prenantes intéressées par le développement du projet.

Nous, équipe projet à l'Hôtel de Ville, ne savons pas ce qui va se passer dans le 14^e ni dans les autres arrondissements. Cependant, nous avons quelques principes à mettre en œuvre :

- Fournir un lieu qui soit accessible, c'est-à-dire garantir un accès par une porte ou un escalier ;
- Fournir un accès sécurisé, c'est-à-dire éviter les chutes quand on se trouve en surplomb ;
- Poser les responsabilités de la Ville et de ceux qui vont intervenir. C'est en ce sens que nous avons mis en place un dispositif de marché public qui va nous donner les moyens de confier à des équipes de collectifs (architectes, paysagistes, spécialistes d'écologie urbaine et de sociologie urbaine) le soin de proposer une démarche qui va associer la prise en considération du site, la conception partagée et la fabrication d'un certain nombre d'éléments.

La diapositive suivante exprime, avec le retour des pictogrammes et une répartition des grands principes de ces stations, la notion de coordination et de conception, la notion de travail en commun aménagé, la notion de vie en commun (comment partager des activités), la notion de jardinage et de culture de cet espace. Ce sera de la réflexion et de l'aménagement au début, et au fur et à mesure que le temps passera, ce sera la vie en commun et la gestion du lieu. Voilà le principe des chantiers participatifs de la Petite Ceinture.

Je termine avec des éléments sur le phasage : comment agir de manière douce sur ce territoire, qui a des caractéristiques à la fois ferroviaires, auxquelles nous voulons toucher le moins possible pour des raisons de réversibilité, et naturelles, que nous n'avons pas envie de toucher car elles sont constitutives de cet espace. L'idée est de partir de la biodiversité, de regarder ce qui est conciliable avec les usages envisagés et de regarder ce que l'on modifie en fonction des intentions d'aménagement et de vie.

La carte montre les grands postes sur lesquels nous avons besoin de travailler : l'accès, la sécurité, le cheminement.

Le programme proposé pour la Petite Ceinture n'est plus une démarche progressive où l'on prend un tronçon pour l'étudier et le mettre en chantier et l'ouvrir au public, c'est une démarche où l'on avance sur différents fronts en même temps, mais de manière plus modeste. En parallèle, d'autres démarches consistent à prendre acte et à amplifier des actions déjà engagées, soit par des structures qui ont acheté des gares et qui les transforment, soit par des démarches qui visent à réinventer Paris (dans le 13^e ou le 19^e arrondissement, par exemple). Engager un chantier participatif, c'est ce que nous voulons exprimer par ce plan qui commence dès 2016. Cela se poursuivra de manière itérative jusqu'à la fin du mandat, avec l'expression de ce que cela pourrait être à terme autour de ces stations : une façon de reconsidérer les anciennes gares de la Petite Ceinture, qui pourront accueillir avec le temps les fonctions dont j'ai parlé. Elles sont identifiées sur cette diapo, avec leur nom historique, parfois mal utilisé ; il y a une confusion des langages, par exemple pour la gare Montrouge.

Ce programme est détaillé dans chaque arrondissement, avec des plans que nous avons souhaité vous transmettre pour vous dire ce qui se passera dans l'arrondissement, et remettre cela en perspective avec ce qui est proposé dans les autres arrondissements.

Un focus est fait sur les éléments économiques : la Ville de Paris et la SNCF sont conscientes de l'investissement que cela peut représenter. Des budgets sont prévus dans le Plan d'investissement municipal. Nous souhaitons donner à ce projet une façon de travailler qui soit modeste. Il faut en effet trouver des ressources. L'idée est de générer des ressources là où c'est possible, par des redevances, qui au lieu d'être affectées à la SNCF comme c'est le cas actuellement, seront distribuées entre la SNCF et la Ville de Paris, de manière à faire vivre ce projet dans la durée. Nous affichons la recherche d'un équilibre économique ; la Ville de Paris n'a pas vocation à être rentable sur cet espace mais à générer des ressources qui permettent de le faire vivre.

Dans la diapositive suivante, vous pouvez voir quelles sont les espérances de redevance à court, moyen et long terme. En 2015, date à laquelle a été signé le protocole cadre, il y avait environ 1,8 M€ de recettes pour la SNCF, provenant pour les deux tiers de la Ville de Paris, qui versait (et verse encore) des redevances pour les conventions d'occupation dans le 15^e et dans le 16^e, et pour des conventions de jardins partagés. L'autre tiers provient de la RATP, pour une implantation dans le 20^e. Avec la mise en place de ce dispositif, et avec le départ de la RATP, plus d'un million d'euros vont disparaître des recettes de la SNCF. Nous repartons donc avec un potentiel de moins de 500 000 euros ; une série de marches sont à franchir pour estimer les espérances de recettes dans le temps pour le projet de la Petite Ceinture, en ce qui concerne la Ville de Paris et sa redistribution dans la gestion de ce projet.

Voilà, Mme la Maire, Mesdames et Messieurs, ce que je pouvais dire.

Mme PETIT

Merci beaucoup. Nous sommes satisfaits. C'est ce que j'avais dit au comité de pilotage qui réunissait l'ensemble des maires d'arrondissement concernés. Nous sommes satisfaits sur la méthode ; il était

important de rappeler le modèle économique sur lequel va s'appuyer la Petite Ceinture. Nous sommes également satisfaits du calendrier et de cette accélération, qui n'est pas de la précipitation mais qui vise à rendre accessible ces tronçons. C'est une vraie demande des Parisiens. Dans le 14^e, ce calendrier est le plus proche possible de la construction de deux projets urbains : le nouveau quartier Broussais, rue Didot, sur le parvis de la Maison des Pratiques Amateurs où sera installée la nouvelle station dont tout le monde pourra bénéficier pour s'investir dans le chantier participatif qui va être mené, ainsi que sur la livraison de la petite gare de Montrouge et le projet de la rue de Coulmiers. Nous avons exprimé cette demande dès le début de la mandature, l'ouverture de ce tronçon de la Petite Ceinture faisant partie de mes engagements et de ceux de l'équipe municipale. Nous voulions que l'ouverture de ce tronçon ne soit pas trop en décalage par rapport aux évolutions de nos quartiers et à la livraison de projets au sud de l'arrondissement.

Nous sommes ravis de ce premier accès dès l'été 2016. Les élus qui pilotent ce projet sont Marianne Auffret, Armand RENARD et Valérie MAUPAS ; une fois l'ouverture de cette station confirmée, nous animerons un petit comité de suivi qui réunira les conseils de quartier concernés, les associations et les partenaires du 14^e, ainsi que les directions et les prestataires retenus.

Je ne serai pas plus longue car j'en ai déjà beaucoup dit la dernière fois. La petite gare de l'avenue du Général Leclerc accueillera la Belle Isle, qui ouvrira un lieu culturel de proximité. La gare située rue Vercingétorix-Porte de Vanves accueille depuis la fin de l'année 2015 une start-up qui travaille dans le domaine de la santé et du médical, avec 60 salariés, la régie de quartier assurant l'entretien des locaux.

Je vous laisse la parole.

Mme CARRERE-GEE

Je vous remercie pour cet exposé. Je voulais avoir des informations sur les modalités de sécurité du projet. Avez-vous les idées claires sur les horaires d'ouverture de la Petite Ceinture ? Sera-t-elle fermée le soir ? Cela n'a pas été évoqué ; ce n'est pas le cœur du projet mais c'est une condition importante pour qu'il soit bien intégré dans la Ville sans causer de nuisances, dans le contexte que nous connaissons dans le sud de l'arrondissement, où la vie des habitants est très perturbée depuis quelques années par des problématiques de délinquance.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci. Bonsoir à tous. Nous croyons beaucoup au projet de la Petite Ceinture, mais pas à n'importe quel projet. Paris est une des villes les plus denses au monde et l'existence de cet espace, qui pourrait être une véritable ligne de vie, autour et dans la capitale, avec une longueur de plus de trente kilomètres, nous semble être une chance. Une chance à valoriser et une chance à ne pas gâcher. De ce point de vue, certains éléments du projet nous paraissent problématiques, en premier lieu le montant prévu : 15 millions d'euros pour le réaménagement de la Petite Ceinture, c'est très peu. Sur la High line à New York, qui s'étend sur un peu plus de 2 kilomètres, plus de 50 millions d'euros ont été investis. Au moment où il l'a réalisé, Bloomberg a dit qu'il s'était inspiré d'une promenade plantée du 12^e, inaugurée en 1993. Il y a bien des inspirations croisées ; cela peut nous questionner.

Je comprends les nécessités de sobriété budgétaire mais du coup les aménagements proposés sont légers et nous semblent dictés pour partie par le souci de relever le maximum de redevances, ce que l'on peut comprendre tant que cela ne remet pas en cause le fond du projet lui-même. Le deuxième problème concerne l'unité de la Petite Ceinture. La chance de la Petite Ceinture est un espace plus ou moins d'un seul tenant. Nous sommes tous conscients qu'il existe des discontinuités, mais un bon projet est celui qui vise à surmonter ces discontinuités plutôt qu'à les multiplier. Or, aujourd'hui le projet se présente de manière délibérément fragmenté. C'est un tronçonnage, avec une multitude d'espaces de convivialité, dont certains seront probablement très agréables. Ils ont tous des projets différents, sans continuité. Par ailleurs, sur les espaces de convivialité, il y a aussi à dire : les espaces à vocation économique semblent être des sortes de pop-up stores. On ne sait pas bien, à la lecture du projet, si ce seront des pop-up stores de start-up parisiennes ou de multinationales américaines. Vous me direz que je caricature ; si l'objectif est bien de lever un maximum de redevances, on peut avoir

des doutes. À cet égard, nous aimerions avoir un peu plus d'informations sur le devenir de la gare de Montrouge et ce qui y sera précisément prévu dans la durée en termes d'activité.

Le dernier point concerne le problème des souterrains, régulièrement soulevé. On nous dit que la continuité de la Petite Ceinture, indépendamment des ruptures physiques qui y sont déjà opérées, n'y est pas assurée, parce qu'il y a des souterrains, difficilement aménageables. Nous pensons que ce n'est pas rédhibitoire. Dans le 14^e, une large part de la Petite Ceinture est en tunnel, c'est vrai. Le tunnel d'1,8 km doublant celui de la croix Rousse à Lyon a été réservé aux circulations douces et aux bus, d'une manière qui fait la démonstration que cette contrainte peut être source de créativité ; des artistes se sont mobilisés pour rompre la monotonie et dissiper la sensation d'oppression bien réelle qui peut exister dans un tunnel de cette longueur.

Ce projet, à ce stade, nous semble donc grevé de trois problèmes :

- Une sorte de frilosité budgétaire ; on peut en comprendre les motivations, mais 15 M€ d'euros pour 30 kilomètres nous semble problématique ;
- Une ambiguïté dans les activités à créer : où va-t-on, sachant que lever des redevances semble être une part importante de l'objectif du projet ?
- La multiplicité des ruptures dans l'aménagement du linéaire qui, si elle permet d'avoir « mieux que rien » sur certains des tronçons présentés, nous semble être moins bien que cela ne pourrait être au global.

Mme CHEVALIER

Tout d'abord, nous étions particulièrement attachés à la réversibilité de cette voie de chemin de fer. Nous n'avons donc pas voté au Conseil de Paris pour le protocole d'accord ; en effet, nous défendons d'abord la vocation ferroviaire de cette voie. Cela représente un enjeu stratégique pour la métropole, en lien direct avec la lutte contre la pollution. Nous considérons que le débat est parisien, mais pas strictement ; il s'agit aussi d'une compétence régionale sur la stratégie des transports en Ile-de-France. La question de la Petite Ceinture pose un réel débat, celui de la préservation de la potentialité de l'activité ferroviaire du site, dans le but de relancer le transport ferroviaire de marchandises pour lutter contre la pollution à Paris. C'est un peu ce qui répond à la question de Mme KOSIUSKO MORIZET sur le faible montant d'investissement ; cet investissement doit être réversible. Ce n'est pas considéré comme pérenne. C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de promouvoir dès maintenant une mixité de l'usage, avec le maintien de l'activité ferroviaire douce sur le site, des solutions modernes, innovantes, tournées vers l'avenir, qui peuvent prendre en compte des avancées technologiques pour des véhicules non polluants et non bruyants. C'est possible. D'ailleurs, de réelles avancées ont été réalisées dans d'autres pays pour limiter les nuisances de l'activité ferroviaire et respecter la biodiversité.

Paris ne devrait pas tourner le dos au progrès de la technologie. Nous parlons de l'Arc de l'Innovation et de l'économie circulaire.

Deux chantiers participatifs vont être lancés à l'été 2016 pour la mise en place de premières bases de vie dans plusieurs arrondissements, avec des collectifs de compétences qui auront pour mission d'animer et de co-concevoir les premiers espaces, en associant des volontaires, des associations, en particulier des associations d'insertion déjà présentes sur le site.

Qui dit nouveaux espaces, dit assurance de leur entretien et de leur sécurité : la question du financement de l'entretien et de la sécurisation des espaces aménagés pour le public sur le tracé de la Petite Ceinture. La responsabilité entre Ville et SNCF est désormais partagée. L'ouverture d'une nouvelle surface nécessitera un réel effort de recrutement d'agents de la part de la Ville pour ne pas accabler les agents des directions des espaces verts et de l'environnement et ceux de la prévention et de la protection, qui sont déjà surchargés de travail.

Les potentiels de dégradation du patrimoine inhérente à toute ouverture d'espaces publics posent la question de la responsabilité juridique ou financière de cette convention d'affectation : est-ce la SNCF ou la Ville qui assurerait les réparations des dégradations ? Qui est juridiquement responsable en cas d'accident ?

Enfin, la Petite Ceinture est très proche d'immeubles de propriété privée. Qui va financer les installations de sécurisation de ces propriétés ? Si la Ville prend en charge l'ensemble ou une partie de ces nouvelles prérogatives, elle devra nécessairement déployer de nouveaux efforts, tant en termes d'investissement que de fonctionnement, pour pouvoir y répondre dans des conditions acceptables.

Mme BLAUDEL

Je vous remercie pour ce temps de présentation ; vous l'avez dit, cette demande émanait de groupes politiques de la majorité, dont le groupe écologiste de Paris. Nous nous étions exprimés au dernier conseil d'arrondissement en demandant un temps pour entrer dans les détails de ce projet. Nous considérons en effet que c'est un projet structurant pour cette mandature et pour notre arrondissement ; il fait l'objet d'une forte attente et il était important de pouvoir le partager en formation de conseil d'arrondissement.

J'ai un peu du mal avec la tonalité que prennent nos discussions ; c'est une bonne nouvelle pour notre arrondissement. Cela fait des années que nous en parlons. J'aurais pour ma part plutôt tendance à entrer dans un élément de discours enthousiaste ; en effet, comme je le disais, il y a une forte attente de la part des habitants de l'arrondissement, qui fait écho à ce qui se passe depuis les années 2000 dans notre arrondissement : multiplication des espaces verts, ouverture des pelouses au grand public (en 2000, on ne pouvait s'asseoir sur les pelouses du parc Montsouris), création des jardins partagés (rue Coulmiers sur les territoires de la Petite Ceinture). Cette réalisation fait écho aux grands enjeux de la ville durable, de la ville que l'on veut concevoir au 21^e siècle, une réponse aux enjeux du dérèglement climatique, de la pollution de l'air, etc.

Je trouve donc que vous venez chipoter sur des détails qui ne sont pas vraiment les enjeux de la Petite Ceinture, en particulier, vous, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, en faisant peur avec une potentielle multinationale qui investirait les murs de la gare du Petit Montrouge. Or, pour nous, aujourd'hui, les enjeux de l'ouverture de la Petite Ceinture sont de suivre cette logique de la fin de l'urbanisme des années 1950, avec le tout-voiture, où l'on fait disparaître chaque brin d'herbe sous un coup de Roundup ou sous du béton. C'est aussi la lutte contre la pollution de l'air, en créant un urbanisme durable ; je ne vais pas refaire le débat avec mes amis communistes. J'ai déjà expliqué pourquoi je ne voyais pas le fret et la continuité ferroviaire sur la Petite Ceinture, mais plutôt une politique de logistique urbaine plus globale, où l'on utiliserait le tram, les voies d'eau et la logistique du dernier kilomètre. C'est aussi un sujet d'adaptation au dérèglement climatique. Des études nous montrent que le climat à Paris va changer dans les années qui viennent, sous les effets du dérèglement climatique, que la planète s'est déjà réchauffée et que demain, dans notre urbanisme durable, il faudra remettre des espaces verts et plus d'eau dans la ville. Enfin, c'est un enjeu plus global de préservation de la biodiversité spécifique de la faune et la flore que l'on trouve sur la Petite Ceinture.

Ce sont de ces sujets dont nous devons discuter, quand nous parlons de la Petite Ceinture ; je tiens à redire ici que c'est avec beaucoup de plaisir que le groupe écologiste sera force de proposition sur ce sujet, en étant attaché à de grands éléments fondamentaux. Vous avez mentionné la question de chantier participatif ; il est important de se redonner une définition de ce que sera cette participation. Nous sommes un exemple dans le 14^e ; nous savons faire les chantiers participatifs. J'en veux pour preuve ce qui s'est passé rue des Thermopyles où les habitants ont fait eux-mêmes le jardin partagé. Nous sommes aussi très attachés à la question des continuités ; nous l'avons toujours dit, la Petite Ceinture ne se situera pas seulement entre la rue Didot et la rue Jean Moulin, mais bien au-delà. La Petite Ceinture communique avec le parc Montsouris par exemple. Il faudra s'attacher à la question du traitement des tunnels. Je pense que cela ne nous effraie pas plus que cela ; nous avons commencé à la faire sur les berges de la Seine ; nous le verrons encore plus, à travers des réflexions entamées avec Jean-Louis MISSIKA sur un certain nombre de tunnels dans le projet des berges. Nous saurons aussi le faire sur la Petite Ceinture.

Pour terminer, nous aurons un attachement particulier au respect de la biodiversité du site et au fait que l'on conserve à la Petite Ceinture son caractère de terre perméable, un des grands enjeux de la Ville étant d'être moins bétonné et de conserver des espaces où l'eau peut s'infiltrer naturellement.

C'est un élément de satisfaction de voir que ce dossier avance positivement dans notre arrondissement.

Mme PETIT

Avant de laisser la parole à Bruno GOUYETTE, je voudrais préciser que l'intervention de la Ville et de la mairie d'arrondissement, qui se situe aussi sur la partie de la promenade du nouveau quartier Broussais, que nous allons réaliser maintenant que les chantiers importants sont terminés, fait partie de l'aménagement et de la trame de cette Petite Ceinture. Sur ce tronçon, qui est en surface, un aménagement beaucoup plus structuré, conçu avec des jeux, des aires de repos, des aménagements paysagers, sera réalisé à hauteur de 10 millions d'euros sur la partie située entre la rue Raymond Losserand, le square des Arbustes et la rue Didot. On rentre ensuite dans une autre partie de la Petite Ceinture, plus encaissée. C'est la particularité de ce tronçon dans le 14^e arrondissement. Nous ne sommes pas dans le même projet que celui du 12^e, par exemple, qui est en hauteur.

M. GOUYETTE

Je ne vais pas balayer tous les sujets qui vous ont rassemblé ce soir. La sécurité est un élément majeur ; c'est peut-être cela qui a bloqué dans l'avancement du projet jusqu'à présent. Dans le 14^e, le principal risque que l'on peut rencontrer quand on est en surplomb sont les chutes, en raison des tranchées. Le fait d'ouvrir les tranchées garantit contre ce risque.

Le deuxième risque est celui des intrusions, souvent dirigées vers les propriétés privées. Il existe un système de clôture, qui n'est pas toujours en bon état. C'est au propriétaire de la clôture de la mettre en état ; si c'est la SNCF, la Ville en prendra la responsabilité. Si ce sont des clôtures privées, c'est au propriétaire privé de s'assurer que sa clôture garantisse sa sécurité.

En termes de protection et de fonctionnement par rapport aux horaires, nous ne définissons pas un règlement intangible qui serait celui de la Petite Ceinture. La Maire de Paris a souhaité poser une règle du jeu ; cette règle du jeu ne doit pas être seulement décidée d'en haut, elle peut l'être aussi localement, dans le fonctionnement de ces chantiers participatifs. Quels sont les horaires du matin, ceux du soir ? Sur quelle amplitude : tous les jours, quelques jours dans la semaine ? C'est à cette façon de travailler que nous faisons confiance, en nous demandant quelles sont les attentes locales. En prenant la responsabilité en gestion de ces espaces, c'est bien la Ville de Paris qui va devoir assumer la responsabilité de la collectivité par rapport aux usages autorisés. La règle du jeu sera à définir de manière collégiale et pourra être abordée devant le comité de pilotage : où est la responsabilité de la Ville, où est celle des collectifs associés à cette démarche, où est celle de l'utilisateur qui ne doit pas se considérer comme un consommateur mais plutôt comme un acteur respectueux de la règle du jeu ? Tout cela doit se travailler de façon concertée.

Je voudrais revenir sur la continuité : elle s'exprime par rapport à l'espace public et par rapport à l'infrastructure ferroviaire. Nous avons retenu du plan programme et du dernier Comité de pilotage que la question des tunnels devait être une vraie question. Elle sera abordée dans les prochains mois à travers des études qui nous permettront de la traiter tunnel par tunnel, au-delà du propos qui vise à se demander comment franchir un tunnel. Il existe une vingtaine de tunnels, d'inégales longueurs, avec des accès plus ou moins faciles. À la différence des tunnels routiers qui sont facilement accessibles depuis des espaces publics, ceux de la Petite Ceinture ne sont accessibles que si l'on accède déjà à la plate-forme de la Petite Ceinture. C'est cela qui doit nous conduire à examiner l'ordre de priorité. On peut travailler de manière pragmatique (le maître mot que la Maire de Paris nous a demandé de mettre en exergue), pour franchir les tunnels qui se présentent entre deux espaces ouverts. C'est ce que nous allons faire dans les prochains mois.

L'influence que nous avons retenue de la High line n'est pas son aménagement mais le fait que des volontaires sont parties prenantes de sa mise en œuvre. C'est aussi cela que la Maire de Paris nous a demandé de mettre en place : non pas des visiteurs qui seraient passifs, mais des Parisiens qui auraient envie d'être volontaires et actifs, que ce soit en bricolant, ou en participant à la vie de la Petite Ceinture.

Je ne voudrais pas que l'on croit que réversibilité veuille dire précarité et réalisation d'éléments de mauvaise qualité. Les constructions que nous pouvons imaginer doivent être efficaces par rapport aux

demandes qu'on leur demandera de remplir, mais aussi déplaçables, si demain nous n'en avons plus besoin, ou si après-demain l'État nous demande de les remplacer. Il ne s'agit en aucun cas d'avoir des bungalows mal fichus, qu'il suffirait de gruter et d'enlever. Même si nous allons mettre en place provisoirement des containers sur les premières stations, nous nous baserons sur un principe de constructions qui se serviront de matériaux déjà utilisés (économie circulaire), ou de constructions modulables. Nous demandons que des matériels roulants puissent être apportés par la SNCF et servent d'éléments qui abriteront des commerces ou des activités à caractère de loisir. C'est cette forme d'inventivité que nous appelons à travers ce projet.

Mme PETIT

Merci d'être venu faire cette présentation. Je propose que nous mettions ce document en ligne sur le site internet de la mairie. Merci pour la qualité du travail accompli et bravo aux équipes qui ont travaillé sous votre houlette.

Nous poursuivons notre ordre du jour. Je passe la parole à Didier ANTONELLI pour deux délibérations d'inscription et de désinscription à la Maison des Associations.

- Projet de délibération 14 2016 06

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 8 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci Mme la Maire. Si vous en êtes tous d'accord, je vous propose un vote pour les deux.

Il y a 4 désinscriptions, pour des changements d'adresses, ou pour la disparition d'un président, et 8 nouvelles associations à intégrer à la Maison des Associations du 14^e; elles ont répondu à tous les critères demandés par Mme Sylvie MARCHAND et son équipe.

Ce sont :

- Les Compagnons du 8 novembre 42, une association de patrimoine sur la Résistance ;
- Bénévole at home, qui favorise la cartographie anonyme, une nouvelle façon de voir la vie locale ;
- L'association 12 juin-la journée des super héros, que je ne connaissais pas. Cette association va en direction de la jeunesse ;
- Ring du 14^e arrondissement, association bien connue qui pratique la boxe ;
- Riverains de la Santé, protection de l'environnement et du cadre de vie des riverains du site pénitencier de la Santé, en travaux actuellement. L'association sera sans doute très utile en cette période de travaux ;
- Réseau des Animateurs en Communication Bienveillante, réseau national qui œuvre en faveur des ateliers Faber et Mazlish ;
- Fédération Française des Secouristes et Formateurs, installée Porte de Montrouge ;
- Le Bon Hibou, association qui met en place des campagnes de financement, avec des techniques modernes, pour un reversement à d'autres associations venant en aide aux plus précaires.

Je vous demande de voter sur ces inscriptions et désinscriptions.

Mme GUY-DUBOIS

Je souhaite saluer la présidente de l'association du 12 juin et faire de la publicité pour la journée qui aura lieu sur le parvis de la mairie pour soutenir les enfants atteints de maladies graves.

Mme PETIT

Merci. Je passe aux voix la première délibération qui concerne la demande d'inscriptions, puis celle qui concerne les désinscriptions.

DELIBERATION N° 61

14 2016 06 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 8 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame le Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants :	26	dont 1	pouvoir
Pour :	26	dont 1	pouvoir

- **Projet de délibération 14 2016 07**

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription de 4 associations

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

DELIBERATION N° 62

14 2016 07 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription de 4 associations

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants :	26	dont 1	pouvoir
Pour :	26	dont 1	pouvoir

- **Projet de délibération 14 2016 08**

Adoption du Compte Administratif 2015

Rapporteuse : Mme GUY DUBOIS

Mme GUY DUBOIS

Tenu par l'ordonnateur de la collectivité locale, c'est-à-dire la Maire de l'arrondissement s'agissant de l'état spécial, le compte administratif retrace les opérations d'exécution du budget pour une année N. Il a la même structure que le budget primitif, auquel il correspond, ce qui permet de faire

ressortir dans une balance générale le total des opérations réalisées au titre des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est soumis chaque année au conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris qui doit l'adopter avant le 30 juin de l'année N+1. Ce n'est qu'une fois le compte administratif adopté que le Budget Supplémentaire pourra être voté à son tour.

Le compte administratif se présente de la façon suivante : la colonne « crédits ouverts » retrace les crédits du Budget Primitif 2015 ainsi que ceux du Budget supplémentaire 2015 soit au total 8 554 223,46 €, dont 7 932 251,02 € en fonctionnement et 621 972,44 € en investissement ; la colonne « dépenses mandatées » soit au total 7 400 029,82 € dont 7 231 195,22 € en fonctionnement et 168 834,60 € en investissement, correspond aux dépenses qui ont fait l'objet soit d'un règlement direct aux fournisseurs, soit d'un remboursement au budget général de la Ville ; la colonne « crédits à reporter » correspond au solde d'exécution de l'état spécial, solde qui sera intégralement reporté au Budget Supplémentaire 2016, soit 1 154 193,64 €, dont 701 055,80 € en fonctionnement et 453 137,84 € en investissement.

Le taux de mandatement de l'état spécial du 14^e arrondissement en 2015 s'élève à 86,51 %, à comparer au taux de 2014 à 90,7 %. Sur les crédits de fonctionnement, ce taux d'exécution 2015 s'élève à 97,7 % contre 94,4 % en 2014.

En réalité si l'on comptabilise les dépenses qui ont fait l'objet d'un engagement juridique à l'endroit d'un tiers prestataire, nous arrivons même à niveau d'exécution effective des dépenses de 100 % sur la DAL (Dotation d'Animation Locale) et 98 % sur la DGL (Dotation de Gestion Locale), quand la DI plafonne à 37 %.

Ces résultats des taux de mandatement peuvent s'expliquer notamment par les éléments suivants :

- Nous avons procédé au second semestre à de longs recrutements des responsables du service ESA et du DGAS ressources, deux acteurs clefs dans le travail d'exécution budgétaire impactant le rythme de gestion des flux de facturation ;
- Nous avons eu à déplorer au dernier trimestre 2015 l'envoi tardif de factures au service comptable de certains de nos prestataires, notamment pour des travaux urgents. Cela a affecté directement les résultats comptables.

S'agissant de la dotation d'investissement, le taux de consommation des crédits ouverts s'élève à 27 % contre 42,6 % en 2014. Ce résultat d'exécution budgétaire des crédits d'investissement s'explique par le processus de renouvellement des conseils de quartiers le 28 mai 2015 et une installation effective des nouvelles équipes à l'automne n'ayant pas permis d'initier de dépenses d'investissement. Aujourd'hui, toutes ces équipes sont installées et des projets d'investissement sont en cours de finalisation. Le taux d'exécution de cette dotation sera largement plus élevé sur l'exercice courant, c'est-à-dire sur 2016.

J'en profite pour rappeler que l'observatoire des conseils de quartiers va de nouveau se réunir et sera présidé par M. Nicolas MANCIER.

Comme vous pouvez le constater dans les tableaux annexés, nous avons mené une approche plus économe de certaines lignes budgétaires en 2015, par exemple en ce qui concerne les prestations de ménage ou de formation. Nos modalités de travail avec les différents acteurs associatifs nous conduisent à les responsabiliser davantage ; nous leur demandons plus de vigilance quant à l'état des lieux et à la restitution des locaux que nous mettons à leur disposition. Sur le champ de la formation, nous avons initié des dispositifs directement animés par la Direction Générale des Services de notre arrondissement, sans passer par des organismes extérieurs.

Nous pouvons également noter une baisse significative des frais de carburant, grâce à une approche écoresponsable de nos déplacements, y compris dans la manière de conduire de nos agents.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Je précise que conformément au code général des collectivités territoriales, je ne participe pas au vote, puisque je ne peux pas voter sur quelque chose que j'ai exécuté tout au long de l'année. Je vais me retirer du conseil le temps que le vote se fasse.

Mme GUY DUBOIS

Je prends les inscrits.

M. FERTIER

Merci. Mon excellent collègue Bertrand LESAIN vous avait posé un certain nombre de questions la semaine dernière à la suite de la transmission de ces documents de travail. Nous venons de prendre connaissance des réponses à ces questions qui portaient essentiellement sur la section de fonctionnement. Nous prendrons le temps d'examiner cela dans le détail.

Sur les modalités de marché, nous verrons quelles réponses vous y apportez.

Sur la section investissement, vous expliquez le fait qu'il y a une dégradation du taux de dépenses de la section investissement par le remplacement et la mise en place de nouveaux conseils de quartiers. Ce sont des sommes assez importantes. Quand on rapporte la masse investissement par rapport à la masse fonctionnement, on arrive à un pourcentage relativement raisonnable. Cependant, quand on voit que sur l'investissement, seul 27 % du budget a été réellement dépensé, cela pose question. Le document que vous nous avez transmis ne nous permet pas de nous assurer que ce n'est qu'en raison du remplacement des conseils de quartiers. Nous reposons une question récurrente, sur le processus même de fonctionnement des conseils de quartiers et la faculté pour eux de faire avancer ou pas leurs projets. Je crois que ce budget est assez révélateur de ce point de vue. Il faut absolument que l'on améliore les choses, sinon je crains que la cagnotte affectée aux conseils de quartiers ne soit jamais dépensée et qu'un jour ou l'autre se pose la question de la réaffectation ; or, on voit à ce jour que pour l'ensemble des conseils de quartier, il existe un budget ouvert de près de 290 000 euros.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les raisons pour lesquelles ce budget n'a pu être consommé ? En effet, je ne pense pas que le changement des conseils de quartiers soit la seule cause plausible.

Dernière précision : en l'état, nous nous abstiendrons sur le vote de ce budget.

Mme PETIT

L'enveloppe investissement, qui revient aux conseils de quartier, est une somme qui correspond à plusieurs années. Ce n'est pas simplement le renouvellement de l'année dernière qui explique l'augmentation de cette dotation. C'est un problème de fond. La question du budget participatif s'est rajoutée. C'est quelque chose que les conseils de quartier, qui peuvent aussi déposer des projets, doivent appréhender d'une nouvelle manière.

Avec Didier ANTONNELI et la Direction Générale des Services, nous avons essayé de faire le tour des petits projets restés en suspens et nous avons mis en place un certain nombre d'entre eux. C'est pour cela que nous avons souhaité, un an après leur renouvellement, relancer l'observatoire des conseils de quartiers, outil au service de la démocratie participative. Il a fallu trouver les formules les plus adaptées et tenir compte des expériences. Je remercie Nicolas MANCIER d'avoir accepté d'être l'animateur de cet observatoire. Chaque conseil de quartier va pouvoir désigner un représentant et dans sa feuille de route est bien indiquée l'obligation de résultat sur la consommation de cette enveloppe.

Nous devons arriver à trouver une liste de petits projets d'investissement par conseil de quartier ou de projets partagés. Nous avons une obligation de résultat ; dans le cas contraire, l'Hôtel de Ville nous reprendra cette enveloppe.

Mme CARRERE-GEE

Je vous remercie. Je suis surprise de votre réponse. C'est une question récurrente. Vous avez souligné que ce n'est pas le seul fait de l'élection tardive des conseils de quartier qui explique cette situation. Je m'étonne que compte tenu de l'importance de cette question, vous en confiez la responsabilité, avec obligation de résultat, à un seul observatoire. Je m'étonne du fait que vous ne preniez pas d'engagement personnel.

Mme PETIT

Je ne vais pas décider à la place des gens ; c'est un budget participatif.

Mme CARRERE-GEE

Nous sommes bien d'accord. Cependant, si le taux d'exécution est aussi peu important, c'est qu'il y a un problème de conception et d'information. Je connais l'implication qui est la vôtre et celle des élus de la majorité. J'ai parfois déploré le fonctionnement des conseils de quartier, mais il me semble qu'il serait logique que les élus de la majorité municipale s'impliquent tous pour changer la donne, et que nous n'ayons pas cet échange l'année prochaine. Je suis étonnée que vous sembliez ne pas l'envisager et confier exclusivement cette mission à un observatoire.

Mme PETIT

À l'observatoire, aux représentants des conseils de quartier, à leurs présidentes, à leurs présidents. C'est un budget participatif ; il ne s'agit pas de décider à leur place et de laisser la possibilité d'un véritable tour de piste, organisé avec méthode, avec cette obligation de résultat, comme nous le faisons avec la Direction Générale des Services, pour faire en sorte que les projets déposés dans le cadre du budget participatif soient plus pertinents, y compris dans leur faisabilité et dans leur montage.

Je n'ai aucun problème à laisser les conseils de quartiers et l'observatoire se saisir de cette question, à avancer et à faire des propositions, y compris sur la méthode.

Mme GUY DUBOIS

Je donne la parole à M. ANTONELLI.

Mme PETIT se retire.

M. ANTONELLI

Je suis très étonné de votre intervention, Mme CARRERE-GEE. Si nous, élus, prenions position sur des projets au-dessus des conseils de quartiers, vous seriez la première à nous tancer, et vous auriez raison. Les conseils de quartiers ont toute légitimité à dépenser ou à ne pas dépenser. Cela pose des problèmes. Ce n'est pas la première fois que l'on se retrouve devant ce système ; en effet, la dotation d'investissement est de 8 400 euros par an, ce qui est très faible. Ce n'est qu'au bout de quelques années que l'on se retrouve devant un potentiel budgétaire possible pour faire des projets. Nous sommes au point de rupture, c'est pourquoi je crois qu'il n'y aura pas de gros problèmes cette année pour trouver des projets dans chaque conseil de quartier. Le budget est en effet suffisant pour faire quelque chose de valable. Tant que nous n'avons pas atteint cette somme de 30, 40 ou 50 000 euros, ce n'est pas possible.

Je vous rappelle que je vous ai proposé ici de demander à la Maire de Paris d'augmenter le budget de fonctionnement des conseils de quartiers, qui en ont énormément besoin ; leur renouvellement a apporté une nouvelle dynamique et ils font beaucoup de choses, dépensant donc de l'argent. Je prévoyais même une diminution de ce budget d'investissement par conseil de quartier, qui est inemployé. Ce n'est pas le problème du 14^e arrondissement, c'est un problème global sur Paris. Ce budget d'investissement n'est pas employé par les conseils de quartiers ; cependant, je pense qu'il va l'être car la somme est importante et que l'on va

pouvoir faire des réalisations, notamment sur des projets proposés au budget participatif et qui ne seront pas retenus par le vote citoyen de septembre.

Mme GUY DUBOIS

Merci pour cette note positive sur les budgets de nos conseils de quartier.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 63

Projet de délibération 14 2016 08 Adoption du Compte Administratif 2015

Mme Guy DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : est adopté à la majorité

Votants :	27	dont 1	pouvoir
Pour :	21	dont 1	pouvoir
Abstentions :	6 UDI/MODEM/LR/Marie-Claire CARRERE-GEE dont 1 pouvoir		
Ne prennent pas part au vote :	1 Carine PETIT		

Communication sur le bilan d'attribution des places en crèches par Élisabeth GUY-DUBOIS Première Adjointe à la Maire du 14^e, en charge du développement économique de la famille de la petite enfance, des séniors et du handicap

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose ce soir un bilan de l'année 2015 sur la commission d'attribution des places en crèche.

L'ensemble des dispositions relatives à l'attribution de places en établissement d'accueil de la petite enfance est encadré par une délibération du conseil d'arrondissement du 12 octobre 2009 et une du 12 mai 2014. Cette dernière intègre les éléments du règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par le Conseil de Paris lors de sa séance des 12 et 13 novembre 2013.

La commission d'attribution de places en crèches est présidée par la Maire ou par sa représentante, la première adjointe. Elle est composée de six conseillers d'arrondissement de la majorité et de l'opposition, des responsables des établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et associatifs de l'arrondissement, des coordinatrices petites enfances de l'arrondissement, du médecin de PMI, du service social du secteur, des puéricultrices de secteur et des personnels d'encadrement des assistantes maternelles.

Cette commission se réunit au moins quatre fois par an et à titre exceptionnel en cas d'urgence, d'ouverture de nouvel établissement ou de réouverture d'établissement après travaux.

Les décisions prises sont collégiales et se font sur la base des critères ci-dessous énoncés sans qu'il n'y ait de hiérarchie au sein de ces critères qui sont appréciés en fonction et en cohérence avec l'ensemble des demandes traitées :

- La situation familiale :
 - Le nombre d'enfants dans la famille ;
 - La présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure au moment de l'adaptation ;
 - La présence ou non des deux parents dans le foyer ;
 - La jémellité ou les naissances multiples, l'adoption ;

- L'activité des parents ;
- Les ressources du foyer ;
- Les conditions liées à la santé, handicap (parent et/ ou enfant) ;
- Les situations relevant de la prévention et de la protection de l'enfance.

Un équilibre se fait et la sociologie des enfants admis en crèche est représentative de la population de l'arrondissement.

Nous avons publié dans l'année un article dans le journal municipal et nous venons d'éditer le nouveau guide de la petite enfance, que je vous fais passer. Il donne les chiffres clés de la petite enfance dans le 14^e. Le 14^e arrondissement compte aujourd'hui 3 900 enfants de moins de 3 ans. Nous proposons 1 832 places d'accueil, dont 1 150 places en structures municipales -qui se répartissent entre crèches collectives, associatives, halte crèches et halte garderies- et 582 places en structures d'accueil associatives. Nous avons la chance d'avoir deux jardins d'enfants, qui permettent d'accueillir 100 enfants. Nous ouvrons une nouvelle crèche en septembre à l'îlot des Mariniers, qui accueillera 66 enfants. En 2017, nous ouvrirons un nouvel espace boulevard Jourdan, qui proposera 96 places.

Voici le nombre de places attribuées en 2015 lors des 4 commissions. À la commission de décembre 2014, nous avons attribué 107 places, à la commission du 14 avril 2015, 276 places, à la commission du 11 juin 2015, 194 places, à celle de septembre 2015, 156 places, soit un total de 733 places.

Nous avons publié le nouveau guide de la petite enfance. Nous avons la chance d'avoir un conseil des parents très dynamique, qui se réunit trois à quatre fois par an.

Je vous rappelle que le dimanche 26 juin, aura lieu la journée de la petite enfance sur le parvis de la mairie, avec des animations et le vide grenier traditionnel.

Avez-vous des demandes de prise de parole ?

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- Projet de délibération 2016 DFPE 32

Subvention (76 460 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14^e).

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Je vous présente la délibération DFPE 32 qui concerne la subvention de 76 460 euros à l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale, située rue Hippolyte Maindron et dont la capacité d'accueil est de 16 places. Il est proposé de fixer la subvention à 76 460 euros, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros pour permettre à cette crèche de réaliser des travaux de sécurité.

Avez-vous des questions ?

M. CHERKI

Je voulais profiter du débat sur les crèches pour que nous ayons une pensée en mémoire de Mme PARIS, qui était directrice de crèche associative dans l'arrondissement et qui est décédée après un combat contre une maladie foudroyante. Je sais que beaucoup d'entre vous la connaissent et l'appréciaient. Elle était très impliquée dans la vie de la petite enfance et a beaucoup apporté aux familles du 14^e arrondissement.

DELIBERATION N° 65

2016 DFPE 32 Subvention (76 460 euros) et avenant n°3 avec l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14^e).

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 1	pouvoir
Pour :	28	dont 1	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DFPE 68
Subvention (3.058.449 euros) et avenants avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (14^e)
pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Cette délibération concerne une subvention de l'ordre de 3 058 449 euros pour l'association La Maison des Bout'chou. Elle concerne les 14 établissements d'accueil de la petite enfance de Paris. Dans le 14^e arrondissement, il s'agit de la crèche collective située rue Boulard et de celles situées avenue René Coty, rue du Saint Gothard, boulevard Saint Jacques et rue du Faubourg Saint Jacques.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Y-a-t-il des questions ? Nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 66

2016 DFPE 68 Subvention (3 058 449 euros) et avenants avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (14^e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 1	pouvoir
Pour :	28	dont 1	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DAE 257 Extension pépinière Cochin (14^e)-Garantie d'emprunt
à la RIVP et convention

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

En juillet 2004, le Département de Paris a signé une convention de délégation de service public avec la SAGI pour la réalisation et l'exploitation de la première pépinière d'entreprises dédiée aux jeunes sociétés dans les domaines de la santé (en particulier ce qui est lié à la biotech médicale).

Mise en service en 2007, cette pépinière de 3 339 m² est située dans l'enceinte de l'hôpital Cochin, sur un terrain mis à disposition du Département de Paris par l'AP-HP.

Le désengagement de la SNI, souhaitant se recentrer sur le secteur a permis d'envisager un projet d'extension portant la surface locative totale de la pépinière à 4 840 m².

Par délibération du 12 décembre 2012, le Conseil de Paris a approuvé le principe de renouvellement anticipé et d'extension de cette DSP.

La délibération du 9 juillet 2014 a approuvé la résiliation anticipée de la DSP avec la SNI et l'attribution d'une nouvelle DSP à la RIVP pour la réalisation de l'extension et la reprise de la gestion de la pépinière. Le projet prévoit la création de 42 lots d'une surface moyenne de 44 m² qui s'ajouteront aux 16 lots existants, d'une surface moyenne de 147 m².

Le coût d'investissement prévu pour ce projet d'extension a été optimisé à un montant de 10,35 M€. Le financement de cette opération est constitué par un emprunt bancaire à souscrire par la RIVP d'un montant de 9,35 M€, complété par une subvention d'1 M€ de la Région Ile-de-France.

Le projet de délibération soumis à notre assemblée a pour objet d'accorder la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 50 %, soit 4 675 000 euros, pour le service des intérêts et l'amortissement d'un prêt d'un montant de 9 350 000 euros, à contracter par la RIVP auprès de la Société Générale pour une durée de 30 ans, en vue du financement des travaux d'extension de cette pépinière.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 67

2016 DAE 257 Extension pépinière Cochin (14^e)-Garantie d'emprunt à la RIVP et convention

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 1	pouvoir
Pour :	28	dont 1	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DAE 164

Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers

- Projet de délibération 2016 DAE 251

Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens

M. MOURIN

Au fil des années, près de 400 kiosques sont devenus un symbole emblématique de Paris. Ils animent l'espace public, sont un vecteur de lien social dans nos quartiers, et participent de la diffusion d'une presse diversifiée auprès de nos concitoyens. Pourtant, nul n'ignore les grandes difficultés auxquelles les kiosquiers ont été confrontés ces dernières années : le développement de la presse écrite gratuite et de la dématérialisation des supports a accentué un mouvement général de contraction du marché de la presse, qui a fortement atteint les kiosquiers. C'est donc une réponse structurelle à ces enjeux qu'il convenait d'apporter.

L'arrivée à échéance des deux contrats de gestion des kiosques de presse a été l'occasion pour la Ville de réinterroger son action en la matière. Elle a pour cela engagé une concertation poussée avec les différents acteurs du secteur dès 2014. Quatre groupes de travail ont ainsi été mis en place et leurs préconisations, qui ont mis en évidence l'impératif d'amélioration des conditions de travail et des revenus des kiosquiers, ont été prises en compte dans l'élaboration des deux rapports soumis à votre délibération.

Le premier rapport concerne la gestion des kiosques. Les principales orientations retenues pour la passation du futur contrat avaient déjà été présentées lors d'une communication au Conseil de Paris en février 2015, notamment quant au choix d'un contrat unique et d'une procédure en dialogue compétitif. Je vous rappelle les deux principaux objectifs fixés :

- Soutenir l'activité de diffusion de la presse et les kiosquiers : mise en place de campagnes ponctuelles, thématiques et destinées à mettre en avant la presse. L'objectif est également d'assurer un renouvellement et une modernisation du parc de kiosques parisiens pour améliorer les conditions de travail des kiosquiers et intégrer les kiosques dans la vie des quartiers parisiens.
- Faire de notre réseau de kiosquiers un réseau exemplaire et innovant, en intégrant de nouveaux produits et services innovants pour l'utilisateur, et en assurant la performance du réseau de kiosques en matière de développement durable dans toutes ses dimensions.

La redevance demandée par la Ville se compose d'une part fixe (d'un montant minimum de 3,5 M€) et d'une part variable assise sur le chiffre d'affaires publicitaire.

Au vu de l'ampleur des investissements envisagés, la durée proposée pour le contrat à conclure était de 15 ans.

Après analyse des trois offres, la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, réunie le 19 avril dernier a décidé d'attribuer le marché à la société Médiakiosk. Il me paraît utile de préciser les principales nouveautés que l'offre de ce candidat va permettre d'engager :

- En vertu du projet présenté, ce sont 360 kiosques qui seront rénovés, avec un nouveau design, d'ici à juin 2019, soit un remplacement de la quasi-totalité des kiosques parisiens dans un délai de 3 ans. Le kiosque proposé apportera, comme l'exigeait la Ville, une véritable amélioration des conditions de travail des kiosquiers.

- Les kiosquiers bénéficieront ainsi, dans les 360 nouveaux kiosques :

- D'un espace de vente repensé, modulaire, plus attractif pour l'utilisateur et plus confortable et fonctionnel pour le kiosquier ;

- D'un dispositif de chauffage et d'isolation thermique ;

- De modalités d'ouverture du kiosque optimisées, le candidat estimant que ces nouveaux kiosques induiront un gain de temps d'en moyenne une heure par jour pour le kiosquier pour l'ouverture et la fermeture de son kiosque.

-

- De nouveaux équipements ont été pensés à destination des usagers :

- Un écran serviciel intérieur dans 100 kiosques permettant d'accéder à différents services numériques ;

- Des écrans digitaux interactifs extérieurs de 32 pouces, avec un plan interactif de quartier et des informations sur la vie de quartier, sur 100 kiosques ;

- Une vitrine réfrigérée dans chaque kiosque, pour la vente de boissons froides ;
- En partenariat avec La Poste, des boîtes aux lettres installées sur 100 kiosques, permettant, outre le flux supplémentaire d'usagers pour le kiosquier, la suppression de boîtes aux lettres sur le trottoir et donc le désencombrement de l'espace public.

La proposition du candidat se caractérise par l'écoconception des kiosques, la maîtrise des consommations, ainsi que l'utilisation de matériaux recyclables permettant de limiter l'impact carbone.

La Ville recevra une redevance minimum garantie de 8,5 M€ par an tout au long du contrat, ce qui va bien au-delà de la redevance que j'évoquais tout à l'heure. À cette redevance s'ajoute une redevance variable.

Ce marché verra une baisse significative de la surface publicitaire des kiosques, le candidat ayant proposé de supprimer 20 % de la surface publicitaire.

La première délibération vise donc

- À autoriser Mme la Maire à signer le marché avec la société Mediakiosk ;
- À imputer les dépenses correspondantes ;
- À constater les recettes afférentes à ce marché au budget de fonctionnement de la Ville.

La seconde délibération vient compléter ce dispositif. Au-delà d'apporter des réponses structurelles aux difficultés du secteur, la Mairie de Paris a souhaité initier un régime d'aide directe pour certains professionnels.

Dès l'entrée en vigueur du nouveau marché, la Ville de Paris assumera la gestion de cette aide, ainsi que ses modalités d'attribution. Il se compose de deux volets :

- Une aide à l'exploitation : afin de permettre aux kiosquiers de compléter les revenus générés par la vente de la presse, la Ville de Paris a souhaité mettre en place un dispositif progressif, allant de 1 321 euros à 8 500 euros, adossé au chiffre d'affaires « presse » des kiosquiers. C'est une aide importante qui vient répondre à la réalité de la précarité dans laquelle se situent bon nombre de ces kiosquiers ;
- Une aide à l'ouverture ou réouverture de kiosques à journaux : une aide de 2 000 euros sera versée pour contribuer à la constitution du fonds de roulement de début d'exploitation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. AZIERE

On voit bien dans la présentation de ces deux délibérations quelque chose de révélateur dans la démarche la mairie de Paris. La deuxième délibération, à laquelle je serais favorable, fait prendre conscience du malaise qui apparaît dans la première, dû à l'augmentation de la redevance de la Ville de Paris ; on passe de 3,5 M€ à plus de 8,5 M€ de redevance pour l'exploitation des kiosques. Les grands oubliés de ce marché sont les kiosquiers ; c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur la première délibération. Nous sommes allés un peu vite en besogne. Les difficultés des kiosquiers à Paris ne datent pas d'hier. Les kiosques sont un élément du paysage urbain important ; il y en a un peu plus de 400 à Paris. Personne ne conteste leur place ; ce sont leurs conditions de travail qui sont en cause. Ils jouent un rôle important dans le paysage mais aussi dans la vie quotidienne des Parisiens. Ils sont représentatifs de la liberté de la presse et de la pluralité de l'offre de presse à laquelle nous sommes attachés, en particulier ces derniers temps, la question de la liberté de la presse ayant été au cœur de notre mobilisation citoyenne et républicaine au début de l'année dernière. La devanture des kiosques fait partie de notre culture parisienne.

Le plus important dans cette première délibération est de parler des kiosquiers. Il me semble que l'on a été un peu vite. L'amélioration de leurs conditions de travail est éventuellement garantie par l'élargissement du périmètre dans lequel ils vont évoluer (c'est-à-dire par le design des kiosques) mais il n'est pas véritablement question de l'amélioration de leurs ressources. Nous allons signer un marché qui va engager la Ville pour 15 ans, pour un métier particulier, figé dans le temps, mais qui a

des perspectives d'évolution importantes. C'est cela que j'aurais aimé voir dans une étude marketing un peu poussée : une mise en perspective des fonctionnalités nouvelles des kiosquiers. Elles sont sans doute nombreuses, mais la délibération ne va pas très loin, en dehors d'une offre de services supplémentaires ou une armoire réfrigérée pour offrir quelques sandwichs et boissons aux touristes. Il n'y a rien sur les services évolutifs, sur les nouvelles technologies, sur la téléphonie, sur les services numériques, sur la conciergerie (nouveau type d'activité dans Paris). On aurait imaginé qu'ils jouent un rôle comme acteurs du lien social, à l'instar de la Poste. Pour un kiosquier, ce sont 200 demandes de renseignements par jour. Une interface était intéressante en termes de lien social ou de développement du tourisme.

Ce qui crée ma frustration sur le contenu de cette première délibération, c'est que l'on voit bien que le contrat est avantageux pour la Ville de Paris, au-delà de toute espérance ; part fixe de 8,5 M€, part variable de 20 à 25 % au-delà de 25 M€. On voit que la délibération est intéressante pour le concessionnaire Médiakiosk (le groupe Decaux, pour ne pas le citer) parce que le marché de la publicité à Paris est en expansion. J'ai le sentiment que ces marges bénéficiaires sont mal partagées. Pour se dédouaner, il y a la deuxième délibération, réponse de court terme, qui souligne bien la problématique de viabilité à long terme pour les kiosquiers.

Oui à l'aide à l'ouverture et à la réouverture, oui à l'aide à l'exploitation, mais on ne peut pas considérer que c'est un viatique pour les 15 ans qui viennent, en ce qui concerne les kiosquiers et leur profession. Nous aurions souhaité que cet avenir soit pleinement pris en compte dans la délibération. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons dans la première délibération et voterons en faveur de la deuxième.

M. LIEBAULT

Le groupe des élus communistes soutient les deux projets de délibération qui portent sur les kiosques à journaux. Je voudrais rappeler que le rôle du kiosquier est essentiel pour permettre la diffusion d'une presse aujourd'hui en crise. Il joue aussi un rôle social, qui n'est pas à démontrer, que ce soit en termes de renseignements, d'aide au voisinage ou de maintien du tissu social. Nous sommes à Paris dans une situation particulière, Paris ayant la chance de disposer d'un important réseau de kiosques, quand des communes entières de zones péri urbaines ou de la ruralité en Ile-de-France n'ont souvent plus aucun magasin de journaux. Le relais H des gares RER a souvent disparu. Nous sommes donc à Paris dans une situation privilégiée en termes de couverture de points de vente de journaux. Sur les 1 000 kiosques existant en France, 450 sont situés sur le territoire parisien ; cela montre l'ampleur du système des kiosquiers parisiens. Pour autant, les kiosquiers parisiens connaissent des conditions de travail et de rémunération difficiles. Le kiosquier de la porte d'Orléans, par exemple, m'a dit toucher un certain pourcentage sur les ventes ; il retire à cela les cotisations pour le RSI. Au total, sur une vente de 200 euros, il ne touche que 20 euros. La rémunération des kiosquiers est donc extrêmement faible ; c'est le régime des indépendants qui veut qu'il ne bénéficie pas du salaire minimum. C'est le système qui veut cela.

Par ailleurs, en hiver, il travaille dans le froid, dans un local ouvert à tous vents. Il ne dispose pas de toilettes, il peine à gérer son stock dans un lieu de travail exigu ; la réception des journaux lui prend beaucoup de temps, journaux dont le nombre d'exemplaires ne correspond pas à la demande.

On ne peut donc que se réjouir du souhait de renouveler l'ensemble du parc des kiosques à journaux parisiens, avec de nouveaux édicules qui ne ressembleront pas aux colonnes Morris. Deux formats sont envisagés selon l'emplacement, avec une extension. Le fait d'avoir des kiosques plus spacieux et plus fonctionnels est un point très positif.

Les élus avaient demandé en amont du projet une nette amélioration des conditions de travail des kiosquiers : isolation, chauffage, ergonomie. Nous avons obtenu des garanties sur ces points. En revanche, notre demande d'installer des toilettes dans chaque kiosque n'a pas été retenue. Je pense aux kiosquiers, mais aussi aux kiosquières, qui ont des besoins bien légitimes. Nous demanderons donc, là où c'est possible, que des kiosques soient installés non loin de sanisettes. Je sais que ce sont des détails très concrets, mais cela fait partie du quotidien de personnes qui sont dans leur kiosque toute la journée et n'ont pas la mobilité dont bénéficient d'autres métiers.

Côté rémunération, l'aide aux kiosquiers sera versée directement par la Ville, et non plus aux concessionnaires, ce qui est une bonne chose. Actuellement, de nombreux kiosquiers ont des revenus inférieurs au SMIC. Avec le nouveau système seront aidés les 400 kiosquiers les moins payés. Seuls les 43 kiosquiers qui dépassent les 2 100 euros nets sur la seule vente « presse », n'auront plus d'allocation compensatrice. Contrairement à ce que dit M. AZIERE, il s'agit d'une véritable aide, qui prend en compte la réalité financière de ce secteur.

Enfin, dans les grands modèles de kiosque, l'accès à la presse en libre-service sera accompagné de la création d'un espace convivial, avec distribution de boissons et autres services. On voit cependant apparaître une certaine dérive de kiosquiers qui se mettent à vendre tout autre chose que de la presse. C'est bien évidemment le soutien de l'État à la presse qui conditionne la vitalité de ce domaine.

Pour toutes ces raisons, nous voterons en faveur de ces deux délibérations.

Mme KOSCISUSKO-MORIZET

Nous avons appris deux choses utiles avec l'intervention du camarade LIEBAULT : la première est qu'il soutient la réforme du RSI, projet pourtant éminemment libéral, et que les kiosquiers ont des besoins spécifiques par rapport aux kiosquiers. Nous aimerions être éclairés ; peut-être pourrions nous en parler en marge de ce conseil, dans la mesure où tout est enregistré.

Nous sommes d'accord avec la deuxième délibération. La première nous pose problème. Je vois bien l'intérêt d'une multi-activité, bien qu'il faille vérifier que la multi-activité ne vienne pas phagocyter des activités déjà existantes dans un quartier. Je vois aussi l'intérêt de développer des nouvelles possibilités, notamment en utilisant de nouvelles technologies. Cependant, outre les problèmes soulevés par Éric AZIERE, je voudrais en signaler un nouveau : les membres de la commission d'appel d'offres nous ont dit que les nouveaux équipements étaient, je cite : « moches ». Nous avons demandé la communication des visuels ; nous ne les avons pas pour le moment. S'ils sont vraiment tels qu'on le dit, à savoir passe-partout, sans qualité esthétique, sans identité particulière (je relate ce qu'ont dit les membres de la commission d'appels d'offre), nous avons un doute. En effet, la qualité de l'espace urbain est quelque chose à laquelle les Parisiens sont très attachés et ils souffrent sur ce plan depuis quelque temps déjà. Ils souffrent parce qu'il y a une saleté endémique, parce qu'il n'y a pas assez d'investissements pour la voirie, parce qu'il y a parfois une insuffisance de conception dans le mobilier. Nous l'avons vu pour les nouveaux abribus, qui ont comme caractéristiques de ne pas abriter, ce qui est ennuyeux, vous en conviendrez.

Si nous devons choisir de nouveaux kiosques pour 15 ans, nous aimerions qu'ils ne soient pas moches. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons, dans l'attente des visuels qui, je l'espère, nous convaincront.

Mme POLSKI

Nous avons déjà organisé à l'Hôtel de Ville un certain nombre de tables rondes et d'ateliers de travail avec les kiosquiers en ce qui concerne la difficulté de leurs conditions de travail. Ils ont pu émettre des souhaits et des revendications, que nous arrivons globalement à prendre en compte aujourd'hui.

Les améliorations des conditions de travail matérielles à l'intérieur du kiosque sont très nettes, en termes de qualité de confort thermique ; ils avaient froid quand il faisait très froid, ils avaient chaud quand il faisait très chaud. Les toilettes ne pouvaient pas loger à l'intérieur des kiosques. Nous avons donc proposé que le plan sanisette de la Ville de Paris puisse être travaillé à proximité des kiosques, lorsque cela est possible. C'est en effet un moyen de répondre à leurs besoins élémentaires, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.

L'étude marketing n'apparaît pas car nous demandons au futur délégataire de prendre en charge une étude kiosque par kiosque de ce qui pourrait être développé comme services élémentaires de qualité, ne nuisant pas à l'offre de presse, la priorité restant la mise en avant de la vente de presse : faire des propositions de services leur permettant de se diversifier, dans la qualité. Ce pourrait être une vente de billetteries de musées, des pop-up stores avec des produits de la Ville, de la vente de café chaud. De nombreux services sont prévus mais doivent être travaillés kiosque par kiosque ; en effet,

il ne peut y avoir de réponse unique. Certaines choses ont été demandées pour l'accueil des touristes, pour faire vivre la vie associative dans certains secteurs... Cela doit être travaillé dans la dentelle. Nous avons demandé au candidat de faire ce travail très fin.

Sur les visuels moches : que voulez-vous que je vous dise ? Nous serons toujours dans un débat : est-ce beau, est-ce moche ?

Mme KOSCISUSKO-MORIZET

Avez-vous une photo ?

Mme POLSKI

Non, je n'ai pas de photo sur moi. Les membres de la CAO ont voté « pour ». S'ils ont trouvé cela moche, je ne comprends pas qu'ils aient voté « pour ». L'esthétique faisait partie des éléments de choix. Je crois que deux membres de votre groupe ont voté « pour ». Je suis un peu étonnée. Si c'est moche, pourquoi ont-ils voté « pour » ?

Nous risquons d'avoir ce débat sur l'esthétique pendant longtemps et il risque de ne pas emporter votre adhésion. Nous en discuterons.

Il y a de nouvelles avancées, en particulier sur la question de l'aide aux kiosquiers ; c'est une aide financière de la Ville de Paris, que nous avons voulue progressive. Elle comportera plusieurs tranches, en fonction du chiffre d'affaires « presse », pour permettre à l'ensemble des kiosquiers de toucher au minimum un SMIC.

Mme CARRERE-GEE

Pardonnez-moi de cette intervention un peu en marge de la délibération. Je voulais savoir si vous aviez des projets pour apporter un soutien aux distributeurs de presse qui ne sont pas kiosquiers. Dans l'arrondissement, ils disparaissent les uns après les autres. Ils sont soumis à des taxes très importantes. C'est un réel sujet de préoccupation dans l'arrondissement.

Mme POLSKI

Sur la vente de presse en tant que telle, nous menons à la Ville de Paris une action de préservation du commerce culturel en général : librairies, vente de presse... Nous avons lancé en 2008 une action Vital Quartier 2 dans le 5^e et le 6^e, en faveur des librairies. Nous avons réussi, dans un cadre très complexe, à enrayer la chute. Sur la vente de presse elle-même, nous continuons à installer des librairies, avec des concepts hybrides ; une librairie-papeterie-vente de presse seule a du mal à vivre. Nous essayons de proposer des loyers adaptés et de favoriser des concepts hybrides, comme les salons de thé-librairies. C'est avec de tels concepts que nous arrivons à trouver un modèle économique.

M. MOURIN

Juste un point sur la question financière : le principe de la Ville n'est pas de jouer au jeu des vases communicants, en faisant en sorte que les kiosquiers versent plus de redevances à Mediakiosk et qu'en échange la Ville de Paris les aide. Un dialogue compétitif a eu lieu, en vertu duquel il y a eu plusieurs offres. Mediakiosk, animé par la crainte de cette concurrence, a augmenté son offre financière. Ce n'est pas la Ville qui a demandé une redevance supplémentaire. Elle a veillé à ce que la redevance que verseront les kiosquiers n'augmente pas dans des proportions qui rendraient la chose totalement inintéressante en ce qui concerne l'aide financière versée. Ce serait en effet contradictoire.

L'aide que nous versons aux kiosquiers a nécessité l'aval de la région Ile-de-France, puisque les compétences de droit commun sur les aides aux activités économiques est régionale. Une aide de la région Ile-de-France avait été créée pour les libraires sous la précédente majorité ; elle est très appréciée par les syndicats de libraires.

Mme PETIT

Merci pour tous ces éléments. Je soumetts aux voix les deux délibérations.

DELIBERATION N° 68

2016 DAE 164 Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 1	pouvoir
Pour :	22	dont 1	pouvoir
Abstentions :	6UDI/Éric AZIERE/LR /Marie -Claire CARRERE- GEE dont 1 pouvoir		

DELIBERATION N° 69

2016 DAC 251 Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 1	pouvoir
Pour :	28	dont 1	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DLH 101

Programme de création de 507 logements, 80 boulevard Jourdan et 144-146 rue de la Tombe Issoire (14^e)-Modification des garanties de la Ville (39 615 649 euros) demandée par Logis-Transports

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Vous avez tous pris connaissance du projet Logis Transports, projet très ambitieux de construction de 365 logements étudiants en PLUS, et de 142 logements familiaux, qui a vu le jour boulevard Jourdan et rue de la Tombe Issoire.

Des délibérations ont été votées entre 2007 et 2010 pour fixer le projet mais en raison du retard pris suite au relogement du centre bus à Bagneux, l'ordre de lancement du chantier n'a été lancé qu'en décembre 2014.

Un certain nombre de garanties sont donc devenues caduques ; il nous est demandé de réitérer les garanties accordées par la Ville à des emprunts pour assurer la viabilité de ce programme. Je vous laisse en découvrir le détail et je vous prie de bien vouloir accepter ces modifications.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ?

M. LETISSIER

Je souhaite revenir sur l'objectif de la réalisation de logements sociaux à Paris et dans le 14^e arrondissement : loger des ménages qui n'ont pas les moyens de se loger dans le parc privé. Si l'on regarde dans cette opération les différents types de logements prévus, on constate une très faible part de logements PLA-I, correspondant aux catégories de revenus les plus faibles ; elle est inférieure à 20 %. Or, plus des trois quarts des demandeurs de logements sociaux sont éligibles à cette catégorie. Il faut donc travailler dans le futur à des opérations faisant une place beaucoup plus importante à ces plafonds réservés aux plus défavorisés de nos concitoyens.

M. BOUABBAS

Je n'ai pas cité les logements privés en accession. Cet arbitrage avait été décidé entre 2007 et 2010. Sur les 78 logements PLUS, en plus des 20 PLA-I, le m² s'établit entre 6 à 8 € le m². Les 70 % de demandeurs assimilés PLA-I peuvent donc être placés sur ce type de logements. Les logements familiaux sont donc destinés à la majorité des demandeurs de logements. C'est une opération très importante, qui répond à la demande que nous avons en termes de logements sociaux.

Mme PETIT

Plus de 340 logements concernent des logements étudiants.

Mme CARRERE-GEE

Avez-vous une date ?

Mme PETIT

La livraison est prévue à la rentrée de septembre 2017, avec également une ouverture de crèche sur la porte d'Orléans.

Je reprends le vote.

DELIBERATION N° 70

2016 DLH 101 Programme de création de 507 logements, 80 boulevard Jourdan et 144-146 rue de la Tombe Issoire (14^e)-Modification des garanties de la Ville (39.615.649 euros) demandée par Logis-Transports

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 1	pouvoir
Pour :	28	dont 1	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DLH 118 Réalisation « parcelle B » de la Cité internationale universitaire de Paris (14^e) d'un programme de 71 logements PLS par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Depuis 2011, des délibérations ont été votées pour l'aménagement et la construction de logements pour étudiants et pour chercheurs au sein de la Cité Universitaire de Paris. Nous avons accepté en 2013 le plan d'aménagement de la Cité qui prévoyait 1 800 nouveaux logements. Cela s'est traduit par des actualisations foncières dans les relations entre la Ville de Paris et la Cité Universitaire.

Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver le lancement de la construction d'une nouvelle résidence étudiante, comprenant de nombreux logements, située au 7 à 57, boulevard Jourdan, le long du périphérique : elle comprendra 71 logements, conventionnés en PLS, ainsi que 35 logements para-hôtelières, pour chercheurs et doctorants de passage à Paris pour leurs travaux de recherche.

Le bâtiment sera sur pilotis, comprenant 8 étages. Outre les logements que j'ai cités, il comprendra des parties communes ainsi que des équipements sportifs. Il sera conforme aux objectifs du Plan Climat Énergie de la Ville de Paris.

Vingt-deux logements seront réservés par la Préfecture, trente-cinq par la mairie et quatorze par les ministères.

Il nous est proposé pour rendre possible cette réalisation :

- D'approuver l'allongement de la durée de la convention d'occupation du terrain consentie à la RIVP pour la porter à 55 ans ;
- D'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme pour 6 000 000 euros.

Je vous prie de bien vouloir accepter ce beau programme.

M. FERTIER

Contrairement aux kiosques, une photo est présentée dans la fiche technique. Le projet est beau ? Tout est relatif, M. BOUABBAS. Le descriptif me laisse un peu pantois : « Le bâtiment est identifiable au premier coup d'œil. » Et pour cause ! « Il s'inscrit dans un gabarit cubique, un bâtiment aussi large que haut de R+8. » C'est effectivement un gabarit qui en impose.

On nous explique que ce bâtiment retrouve les proportions familières élancées des plus fins pavillons de la Cité Universitaire. Il faut que l'on m'explique comment un cube peut avoir des proportions élancées !

M. LIEBAULT

On peut se réjouir de cet immeuble moderne ; la particularité de la Cité Universitaire est d'être toujours à la pointe de la modernité. Je pense à la Maison du Japon, par exemple. Le fait de poursuivre dans cette modernité me semble positif.

Par ailleurs, le fait de continuer à accueillir les chercheurs étrangers participe au dynamisme de ce campus ; nous ne pouvons que nous en réjouir.

J'aurais deux questions : sur les 106 logements, 71 logements sont en PLS, soit le prix le plus cher du logement social (13 € le m²). Or les chercheurs étrangers, tout comme nos chercheurs, n'ont pas forcément des revenus très élevés. Je pense par exemple aux thésards étrangers qui viennent en France. Leur proposer les logements les plus chers pose problème. Même si l'APL viendra compenser, pourquoi des logements si chers ? J'ai eu l'écho d'une explication en termes de défaut de la subvention de l'État, qui fait que l'on s'est reporté vers les logements les plus chers. Qu'en est-il ? Est-ce une volonté délibérée ou est-ce sous contrainte que la totalité des 71 logements sont en PLS ?

Sur les 106 logements, 35 sont sous régime para-hôtelier ; cependant, la délibération n'en détaille pas le prix. Quel prix sera à payer ?

M. BOUABBAS

Les goûts et les couleurs se discutent ; vous avez ici le descriptif. Pour ce bâtiment situé au bord du périphérique, il est important d'examiner le détail technique de ce qui va être fait pour que les nuisances ne soient pas trop élevées pour les habitants.

La plupart des résidences étudiantes sont souvent en PLS. Ce type de financement est souvent retenu pour les résidences étudiantes, avec les APL ; des droits de réservation seront accordés à la mairie de Paris et à la Préfecture, et les studios seront très accessibles. Les logements étudiants ne sont pas destinés aux chercheurs. Ce sont les logements para-hôteliers qui leur seront réservés ; ils seront gérés directement par la Cité Universitaire qui précisera le loyer.

Mme PETIT

Merci pour ces précisions. Je rappelle qu'avec l'ensemble de ces programmes, ce sont plus de 2 000 logements étudiants qui vont être réalisés dans les 6 prochaines années, avec des hébergements destinés aux chercheurs et à leur famille.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 71

2016 DLH 118 Réalisation « parcelle B » de la Cité internationale universitaire de Paris (14^e) d'un programme de 71 logements PLS par la RIVP

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 1	pouvoir
Pour :	28	dont 1	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DLH 122** Garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris sur des prêts à contracter par la SIEMP en vue du financement complémentaire de divers programmes

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il nous est proposé un financement complémentaire pour la réalisation des 26 logements sociaux prévus au 105 rue Raymond Losserand et au 49 rue de Gergovie. Ce sont des emprunts complémentaires que pourrait contracter la SIEMP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale.

Il nous est demandé d'accepter la garantie de la Ville pour ces emprunts complémentaires.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 72

2016 DFPE DLH 122 Garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris sur des prêts à contracter par la SIEMP en vue du financement complémentaire de divers programmes

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 1	pouvoir
Pour :	28	dont 1	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DJS 188 Centre sportif Élisabeth (14^e) - Tribune du terrain d'honneur - Dépose d'une demande de permis de démolir**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'un tout autre sujet, l'avenir du centre sportif Élisabeth. De nombreux projets sont prévus, ayant donné lieu à beaucoup de réunions, en particulier avec le Mouvement sportif et les clubs utilisateurs du stade Élisabeth. Vous avez tous en tête la nouvelle piscine prévue en 2019, mais d'autres aménagements sont prévus à l'intérieur du centre sportif. À côté des caméras de vidéo-protection que nous allons redéployer et moderniser, en lien avec le club de football Paris Alésia, nous avons décidé de détruire la tribune d'honneur couverte, amiantée, qui n'avait plus d'utilité. Le talus sera végétalisé. L'autre partie de la tribune sera en partie recouverte afin de compenser la perte de surface couverte. L'obligation réglementaire est le dépôt d'un permis de démolir pour lancer ce projet à l'automne 2016. Cette année verra également le début des travaux pour le nouveau boulodrome, rue Hyacinthe Vincent et rue Paul Appell.

Je vous demande bien vouloir accepter cette demande de permis de démolir.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 73

2016 DJS 188 Centre sportif Élisabeth (14^e) - Tribune du terrain d'honneur - Dépose d'une demande de permis de démolir

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 1	pouvoir
Pour :	28	dont 1	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DASES 128-G Subventions (390 500 euros) et conventions avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle.**

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Cette délibération prévoit l'attribution d'une subvention de 390 500 euros pour cinq associations intervenant sur différents territoires, notamment sur le 14^e arrondissement avec Jeunesse Feu Vert.

C'est l'occasion de remercier le travail de Jeunesse Feu Vert sur la Porte de Vanves et de nous féliciter de l'harmonisation de leur secteur d'intervention ; ils vont désormais intervenir sur le secteur Pernety, ce qui permettra une plus grande homogénéisation des interventions sur les territoires.

Cette subvention est de 78 280 euros pour la fondation Jeunesse Feu Vert, dont une partie attribuée à l'équipe du 14^e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Merci. Petit rapport mais grande délibération. Avoir un acteur unique de prévention spécialisée dans le 14^e arrondissement faisait partie de nos demandes. Nous saluons le travail de l'équipe Feu Vert, présente sur le quartier de la Porte de Vanves depuis plus de 50 ans, et qui arrive sur le quartier Pernety. Nous allons pouvoir travailler avec eux de manière très efficace et très ciblée. Nous sommes allés les voir lors d'un séjour qu'ils organisaient en baie de Somme avec plusieurs jeunes.

Qui souhaite prendre la parole sur ce sujet ?

Je souligne la procuration laissée par Hervé BEGUÉ à Catherine CHEVALIER.

DELIBERATION N° 74

2016 DASES 128-G Subventions (390 500 euros) et conventions avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle

M. Cédric GRUNENWALD rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 2 pouvoirs
Pour :	28	dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DAC 275** Subvention (4 000 euros) à l'association Flip Flap (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

C'est une subvention de 4 000 euros pour l'association Flip Flap, qui œuvre depuis de longues années dans notre arrondissement, proposant d'initier aux arts du cirque petits et grands. Elle est située rue Cabanis. Elle fonctionne de mieux en mieux, ayant depuis 2012 doublé son nombre d'élèves ; 600 élèves sont accueillis aujourd'hui.

Ils ont été sollicités par des crèches qui souhaitent les faire intervenir ; or, il faut un matériel spécifique que les crèches ne possèdent pas. Au vu de ces besoins, je vous demande de bien vouloir accepter cette subvention.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 75

2016 DAC 275 Subvention (4 000 euros) à l'association Flip Flap (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 3	pouvoirs
Pour :	28	dont 3	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DDCT 35
Subventions (350 540 €) à 58 associations porteuses de 79 emplois d'adultes relais

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Dans le cadre du Contrat de ville parisien voté par le Conseil de Paris le 26 mars 2015, puis signé le 7 mai 2015 avec un cercle élargi de partenaires, la Ville de Paris contribue à un soutien financier des adultes relais. Pour le 14^e arrondissement, cela concerne le centre social Didot, la Compagnie Bouche à Bouche et Môm' Didot, qui fait partie du réseau Môm' Artre.

Je vous propose de bien vouloir adopter cette délibération.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 76

2016 DDCT 35 Subventions (350 540 €) à 58 associations porteuses de 79 emplois d'adultes relais

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 3	pouvoirs
Pour :	28	dont 3	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DDCT 47
Subvention (72 000 €) à 4 associations pour le fonctionnement de cinq espaces publics numériques EPN

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

C'est une subvention pour soutenir les établissements publics numériques parisiens. En ce qui nous concerne, il s'agit d'une subvention pour soutenir le LOREM qui dispose d'un EPN, sur lequel la Ville de Paris a fait évoluer son soutien financier. Il s'agit désormais de basculer sur des appels à projet car la Ville souhaite financer des projets plus que des structures, afin de soutenir l'accès de tous aux nouvelles technologies et lutter contre l'exclusion numérique. Comme l'appel à projets n'a pas

encore été lancé, la Ville de Paris subventionne pour le premier trimestre 2016 les actions de ces associations, notamment le LOREM, à hauteur de 13 500 euros.

Je vous propose de bien vouloir voter cette subvention.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

Je signale la délibération de Danièle POURTAUD donnée à M. ANTONELLI.

DELIBERATION N° 77

2016 DDCT 47 Subvention (72 000 €) à 4 associations pour le fonctionnement de cinq espaces publics numériques EPN

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 3	pouvoirs
Pour :	28	dont 3	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DAC 455

Subventions (10 800 euros) à 11 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Rapporteur : M. Hermano SANCHES-RUIVO

M. SANCHES-RUIVO

Tout le monde connaît la FNACA, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, et Tunisie. C'est une association des plus importantes, dont nous avons fêté le cinquantième anniversaire en 2013, et dont la section du 14^e est particulièrement active.

La subvention annuelle est portée à 900 euros. Ils sont très présents lors des cérémonies et nous essayons d'accompagner une grande partie de leurs événements. Le dernier en date, les Palettes d'argent, a connu un grand succès ; nous l'avons accueilli à la salle des fêtes du 14^e le 19 mars dernier. Je voudrais vous associer à l'invitation pour le 1^{er} juin prochain : le ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe.

Avec ces 900 euros, qui représentent un sixième de son budget annuel, l'association suit une évolution lente mais sûre. C'est une association qui travaille énormément sur la mémoire.

Je vous remercie donc de les appuyer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prise parole ?

DELIBERATION N° 78

2016 DAC 455 Subventions (10 800 euros) à 11 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

M. Hermano SANCHES-RUIVO rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 3	pouvoirs
Pour :	28	dont 3	pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DASCO 57 Subventions (1 759 519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Nous allons débiter la rentrée 2016 par la troisième année de mise en place du dispositif des rythmes éducatifs. Les ateliers sont en majorité organisés par les animateurs de la Ville de Paris, mais aussi par des prestataires extérieurs. Ils sont sélectionnés pour trois ans dans le cadre d'un marché public, qui verra son renouvellement à la prochaine rentrée. Certains prestataires extérieurs sont des associations à dimension locale, qui répondent à un appel à projet pour une seule année. C'est l'objet de cette présente délibération.

Cet appel à projet concerne tous les arrondissements parisiens ; il a été élargi à de nouvelles thématiques complétant celles déjà existantes : initiation à la programmation informatique, découverte et création autour des métiers du spectacle et des métiers d'art, prévention des risques domestiques, déplacements, sécurité routière, sécurité du piéton et du cycliste dans la ville, initiation aux gestes qui sauvent et aux premiers secours.

Voici un rapide focus sur le 14^e arrondissement : ce sont 938 ateliers « rythmes éducatifs » qui ont été organisés, le mardi et le vendredi. Le nombre d'ateliers animés par des prestataires extérieurs est de 155, dont une vingtaine par des associations locales. Les principales thématiques étaient les suivantes : art et spectacle, arts plastiques, éducation à la santé, vivre ensemble et citoyenneté, sport et détente, environnement et protection de la planète, et loisirs créatifs.

Pour ce nouvel appel à projet, 10 associations ont été retenues dans le 14^e arrondissement : le LOREM, sur la programmation informatique, Florimont, Carrefour 14, sur la création de courts métrages, la Compagnie Bouche à Bouche, sur la lutte contre les discriminations, Développement Animation Vélo Solidaire sur les déplacements et la sécurité routière, Italia in Rete sur les éco gestes et la lutte contre les discriminations, Mains Agiles, Opéra côté cœur, Robotis, et enfin Thèmes Danse 14 sur des ateliers de street-art et de Hip Hop.

Je finis donc sur cette note musicale pour vous demander de voter avec enthousiasme en faveur de cette délibération, pour un montant total de 1 759 519, 14 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Paris avait choisi d'être l'une des premières villes à mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Nous restons perplexes vis-à-vis de cette incursion du périscolaire dans le scolaire. Nous ne sommes pas les seuls, puisque nous avons régulièrement des remontées de professeurs, surtout en maternelle, qui se plaignent de la désorientation des enfants.

Au-delà de cette perplexité générale, cette délibération nous pose deux problèmes et nous avons deux questions récurrentes sur ce sujet, qui ne reçoivent pas de réponse, que ce soit dans le passé ou

dans cette délibération. La première porte sur les contrôles des personnels des associations. Ils sont très faibles en dépit des promesses qui avaient été faites : 144 contrôles en 2015, soit à peine 8 % des accueils. Ils ont révélé des dysfonctionnements sur une cinquantaine d'associations. C'est considérable.

Il y a un autre état de fait, plus mineur, que je signale quand même : on nous demande d'attribuer des subventions à 155 associations pour l'organisation de 491 ateliers. Comme l'année dernière, nous avons demandé la ventilation précise des associations par écoles, et comme l'année dernière nous ne l'avons pas obtenue. Nous votons une délibération générale sur des associations sans savoir précisément lesquelles organiseront des ateliers dans telle ou telle école. On le sait parfois localement parce qu'il y a eu des débats arrondissement par arrondissement mais il serait plus simple et de meilleure gestion d'avoir un tableau récapitulatif.

Pour ces raisons, nous nous abstenons de voter pour cette délibération, dans l'attente d'obtenir des réponses concrètes.

Mme BERTRAND

Je vous propose de ne pas refaire le débat sur les rythmes éducatifs ; cet appel à projet a d'ailleurs été voté l'année dernière à l'unanimité, sans aucune réserve de votre part.

Vous nous avez demandé d'avoir la liste précise des associations et des thématiques dans le 14^e ; nous vous l'avons donnée. En ce qui concerne les écoles, je vous ai répondu qu'à la date d'aujourd'hui, des discussions ont lieu par école avec les responsables, avec les REV et avec les personnels d'animation, pour que l'ensemble des associations soit en adéquation complète avec le projet des écoles. Voilà pourquoi à la date d'aujourd'hui, nous ne pouvons vous donner la liste des écoles. Nous vous avons donné celle de l'année dernière ; nous vous les donnerons, bien évidemment, dès qu'elles seront établies. C'est vraiment la cohérence du projet d'école avec les associations qui est étudiée.

En ce qui concerne les contrôles ; nous recevons avec la CASP du 14^e l'ensemble des associations qui répondent à cet appel à projet. Nous allons les voir au mois de juin. Il y a régulièrement des échanges entre la CASP, les responsables éducatifs Ville et les associations pour analyser et évaluer les ateliers.

Mme PETIT

Nous venons de terminer un travail de 6 mois, à votre demande, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, sur la politique du périscolaire.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Justement.

Mme PETIT

Cette question est revenue au cours de nombreuses auditions, tant des parents d'élèves que des élus ou que d'autres acteurs de l'éducation. Ce rapport de la mission d'information et d'évaluation a fait l'objet de la part des groupes politiques d'un travail sur les préconisations. Une réponse très précise a été apportée par la direction des affaires scolaires : cela d'ailleurs été souligné par M. MENGUY, président de cette MIE, membre de votre groupe et adjoint au maire du 15^e arrondissement. L'ensemble du rapport et les préconisations ont fait l'objet d'un travail de l'ensemble des groupes, partagé au cours d'une très longue séance de plus de cinq heures, à laquelle j'ai participé. Ce rapport a été voté à l'unanimité des élus et des groupes présents. Il a été parfaitement répondu sur les conditions de contrôle, sur le cahier des charges, sur les obligations auxquelles doivent répondre les associations. C'est un travail que nous avons fait avec la préfecture de police, avec la brigade de protection en direction des mineurs. Personne ne peut garantir le risque zéro, mais toutes les précautions sont prises. Lorsque des associations sont défaillantes, les réactions sont immédiates. Nous reviendrons sur ce débat au prochain Conseil de Paris.

M. LIEBAULT

Le groupe des élus communistes soutient ce projet de délibération. La critique de notre groupe à l'encontre de l'aménagement des rythmes scolaires au niveau national est toujours d'actualité. Nous continuons à penser que le service public du périscolaire doit relever de la responsabilité de l'État et non des villes, et que la territorialisation des enseignements de l'enfant aboutit à des inégalités structurelles. C'est vrai que la Ville de Paris a mis énormément de moyens pour les ARE, mais le revers de ce constat positif est que la qualité des activités proposées dépend des moyens des villes. Dans la même logique, Paris n'est pas exemptée de toute inquiétude puisque la baisse des collectivités qui s'opère à un rythme accéléré pénalise les finances de notre ville. Cette nouvelle responsabilité imposée à la Ville risque de mettre à mal la qualité du service public de l'animation. La situation est bien pire dans des villes ayant des moyens financiers extrêmement réduits et qui souffrent pour financer cette réforme.

La mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire propose des préconisations qui vont dans le bon sens. Cela n'a pas été dit, mais on remarquera notamment l'annonce de dispositions que nous demandons depuis le début : le référent éducatif Ville par école, qui va permettre d'avoir un responsable du périscolaire par établissement et donc une meilleure stabilité des équipes, la professionnalisation de la filière animation, grâce à un cycle de formation plus poussé, dispensé en interne à la Ville, avec la reconnaissance d'un diplôme d'état.

Des choix budgétaires ambitieux doivent être opérés pour garantir un périscolaire qui fonctionne ; il faudra également veiller à ce que les éducateurs recrutés par la Ville puissent travailler à plein temps s'ils le souhaitent. Un grand nombre d'agents se voient imposer des temps partiels et sont rémunérés très faiblement. Si certains font le choix de considérer l'animation des ateliers ARE comme complément de salaire ou comme un travail temporaire, ceux qui veulent en faire leur métier doivent avoir la possibilité d'en vivre pleinement et donc de bénéficier d'un temps plein.

Depuis l'aménagement des rythmes éducatifs, on constate aussi que certaines associations, qui recevaient des subventions de fonctionnement pour faire vivre leur projet, sont incitées à délivrer des prestations d'ateliers par le biais d'une contractualisation. Ce phénomène peut être une dérive qui fragilise le secteur associatif, puisqu'elle a tendance à les contraindre à répondre à des appels d'offre, à réorienter leur objet initial et peut assécher leur inventivité.

Nous devons être vigilants à ce que la municipalité ne transforme pas la politique de subventions aux associations en politique d'appels d'offre à des prestataires de service. Les moyens mis en place pour les ARE en externe ne doivent pas remplacer ces crédits alloués à notre politique associative.

Malgré ces bémols, nous voterons en faveur de cette délibération.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 79

2016 DASCO 57 Subventions (1 759 519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 3	pouvoirs	
Pour :	22	dont 3	pouvoirs	
Abstentions :	6	UDI/MODEM/LR/Marie -Claire CARRERE-GEE	dont 1	pouvoir

- Projet de délibération 2016 DVD 62
Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n° 1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Les sociétés BLUECARSHARING, IER et KEYLIB' qui s'étaient vu attribuer respectivement 7, 17 et 17 stations, soit 41 au total, se sont désistées, ce qui conduit la Ville de Paris à réattribuer les stations concernées aux sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO.

L'attribution de ces stations a été effectuée sur le même principe, c'est-à-dire à partir des propositions des candidats faites lors de l'appel à concurrence publié le 16 mars 2015, sans qu'un opérateur ne puisse se voir attribuer plus de la moitié des emplacements afin d'éviter toute position dominante sur le marché parisien.

Aussi vous sont ici présentés deux opérateurs :

- COMMUNAUTO devra acquitter une redevance annuelle de 158 000 € pour ses 43 stations, dont 24 stations nouvellement réattribuées pour un montant de 74 500 € ;
- UBEEQO devra acquitter une redevance annuelle de 48 000 € pour ses 20 stations, dont 17 nouvellement réattribuées pour un montant de 36 500 €.

Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer les avenants et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

M. FERTIER

Question très brève : il est peu courant de voir des attributaires de marché public se désister. En connaissez-vous les motifs ?

Mme LEKIN

Non, pas du tout.

M. FERTIER

Je vous en remercie.

Mme BERTRAND

Ils ont le droit d'aller sur le marché et d'en partir.

M. FERTIER

Oui, mais c'est surprenant.

Mme BERTRAND

Comme vous pouvez le remarquer, ils sont vite remplacés.

Mme PETIT

Nous apporterons la réponse au prochain conseil d'arrondissement. Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 80

2016 DVD 62 Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	28	dont 3	pouvoirs
Pour :	28	dont 3	pouvoirs

Questions orales à la Maire de Paris

Q14 2016 06 Question orale posée par Madame Marie Claire CARRERE-GEE à la Maire d'arrondissement au sujet des travaux dans un immeuble appartenant à la Poste

Mme CARRERE-GEE

Depuis des mois, des travaux engagés dans un immeuble de la Poste, donnant sur la Petite Ceinture, occasionnent des nuisances sonores insupportables pour les riverains. En effet, toute construction de projet d'une ampleur aussi importante occasionne des nuisances, mais elles sont sans aucun répit. Les travaux ont lieu en semaine, le week-end, et la nuit. Des machines tournent en continu et font un bruit insupportable. On a parlé de la faune et de la flore de la Petite Ceinture, mais il faut aussi préserver les habitants, qui n'ont reçu aucune information et qui sont excédés. J'habite dans le quartier ; de nombreux habitants viennent me voir et veulent lancer des pétitions. Je leur ai dit que je vous interrogerai lors du conseil d'arrondissement pour connaître la nature des autorisations : quand elles ont été délivrées, prenaient-elles en compte le fait que les nuisances sonores allaient être aussi insupportables, sans aucun répit, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ?

Je voulais savoir si vous étiez au courant et quelles mesures vous comptez prendre pour que les riverains puissent avoir de temps en temps un répit. Je voulais également connaître la date de fin des travaux.

Mme PETIT

Merci pour votre question. Voici quelques éléments sur les programmes en cours et à venir sur cet îlot du 101 Brune, qui comprend les bureaux du centre de tri de la Poste et d'anciens locaux d'Orange, situés sur la parcelle la plus proche de la rue Didot : nous avons demandé aux maîtres d'ouvrage concernés, Postimmo et Eiffage, d'organiser au plus vite une réunion d'information des riverains et de respecter scrupuleusement les conditions de déroulement du chantier pour en limiter les nuisances.

La Poste prévoit une rénovation d'une partie de ses bureaux ; elle a déposé un permis de construire, délivré le 15 avril dernier. Il est prévu un remplacement des menuiseries extérieures, la création de baies côté cour, la réalisation d'un escalier, d'un patio et la pose d'un garde-corps.

Des travaux importants sont également prévus par le groupe Eiffage sur le site des anciens locaux d'Orange. Une opération immobilière de 230 logements, en accession à la propriété et en logement social, va être réalisée. Ils ont récemment effectué une première phase de travaux, extrêmement bruyante ; c'est une phase de curage et de désamiantage qui implique énormément de bruit pour les riverains. Nous rappelons au maître d'ouvrage de respecter scrupuleusement les horaires et les jours de chantier. Nous allons leur faire à nouveau un rappel, afin que cela se passe dans des conditions qui respectent le plus possible les riverains, sachant qu'en journée en semaine, il est impossible de ne pas faire ces travaux. Nous allons avant les vacances de cet été organiser une réunion publique de présentation de ces projets, notamment du projet Eiffage, qui va travailler avec le bailleur Toit et

Joie. Nous mettrons en place un comité de suivi avec les maîtres d'ouvrage, comme nous le faisons habituellement sur les chantiers importants, afin d'éviter le plus possible ce genre de nuisances, et que le chantier se déroule le mieux possible.

Mme CARRERE-GEE

Et la durée ?

Mme PETIT

Pour le chantier d'Eiffage, la durée est de 2 ans, et sur la Poste, de 6 à 9 mois.

Q14 2016 07 Question orale posée par Madame Marie-Claire CARRERE-GEE relative au projet de construction d'un nouveau Conservatoire et d'un immeuble de services sociaux dans le quartier de la porte de Vanves

Mme CARRERE-GEE

Ma seconde question est relative au projet de construction d'un immeuble de services sociaux dans le quartier de la porte de Vanves. La mairie de Paris et la mairie du 14^e arrondissement ont - enfin - lancé un projet de reconstruction du Conservatoire. La forme prise par ce projet constitue malheureusement un pied de nez aux usagers, aux habitants et au bon sens.

Faut-il en effet rappeler le combat des parents d'élèves du conservatoire - et modestement le mien - pour obtenir un Conservatoire moderne, reconstruit sur son site actuel aux fins d'en préserver l'accessibilité pour tous ? Vous avez balayé d'un revers de main propositions, idées et, tout simplement, escamoté tout dialogue pour, disons-le, des raisons essentiellement idéologiques : l'enseignement des arts dans le cadre de pratiques d'excellence ne constitue pas une priorité et ceux qui s'y intéressent dans l'arrondissement (les jeunes élèves, leurs parents, les élèves adultes, les enseignants et toutes celles et tous ceux qui aimeraient pratiquer la musique au sein du Conservatoire), non plus.

Vous avez donc prévu de construire le Conservatoire dans le quartier de la Porte de Vanves, sur un terrain contigu de celui de l'école Alain-Fournier. Loin d'apporter un "mieux" à ses usagers, aux riverains, aux élèves du quartier, aux parents et aux enseignants, ce projet est mauvais pour tous :

- Pour les usagers : outre l'éloignement imposé à un grand nombre d'élèves, les cours resteront organisés sur deux sites. La capacité d'accueil ne répondra toujours pas aux besoins et des questions pratiques comme l'accessibilité par les transports et le stationnement restent pour l'heure sans réponse ;

- Pour les élèves de l'école Alain-Fournier : au vu du projet actuel, l'école va se trouver littéralement emmurée. Déjà cernée par des immeubles de 10 étages ou plus, elle verrait le seul dégagement libre (en l'espèce l'ancienne cours d'école) comblé par le Conservatoire et - fait récent - par un immeuble de 6 à 7 étages ! Fait symptomatique, la cour actuelle - particulièrement exigüe - se trouverait en quelque sorte au fond d'un trou et il est permis de s'interroger sur les possibilités d'accueil de nouveaux enfants (ex : surface de la cour) lorsque, notamment, les immeubles du site Broussais seront habités et les enfants y habitant scolarisés ;

- Pour les riverains : le quartier va se densifier davantage, alors qu'il compte très peu d'espaces verts, que les immeubles ayant une grande hauteur sont nombreux, que d'autres projets immobiliers déjà en cours vont accentuer le "tout béton"... Plus grave encore, votre projet va considérablement altérer leur cadre de vie : ensoleillement limité voire totalement impossible, grande proximité de façades (en particulier pour un immeuble de logements sociaux).

Ces premiers constats découlent en outre d'un projet "surprise" et non concerté, prenant tout le monde en otage. En effet, le projet initial ne prévoyait qu'un Conservatoire et l'immeuble de bureaux, évoqué plus haut, est le principal facteur de nuisances, puisque nous passons dans ces

conditions d'un projet de moyenne envergure à un ou deux étages à un projet de grande envergure atteignant les 6 à 7 étages.

En conséquence, et à la suite de la réunion que vous avez conduite avec des riverains et où ce projet a suscité la colère des habitants, comptez-vous, Madame la Maire :

- Sursoir à ce projet global, le temps que la concertation puisse aboutir à une acceptation des usagers du Conservatoire et des habitants du quartier après avoir examiné des alternatives ?
- Renoncer à l'un des volets du projet, soit le Conservatoire, soit le projet d'immeuble de bureaux, projet seul compatible avec un cadre de vie décent pour tous ?
- Entreprendre des études sur les perspectives de scolarisation à l'école Alain-Fournier pour vous assurer du bon dimensionnement des infrastructures actuelles ?

Mme PETIT

Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, la création d'un nouveau conservatoire pour le 14^e est un engagement de mandature, que j'ai pris, et que la Maire de Paris a pris lors des élections municipales. Il n'est pas question d'y renoncer. C'est l'une de nos priorités. Les conditions actuelles d'accueil ne sont pas dignes, les locaux sont vétustes, les surfaces étroites, le nombre d'élèves accueillis insuffisant, la capacité de l'auditorium compromet l'organisation de spectacles.

Je ne reviens pas sur les raisons qui ont porté sur l'installation du futur Conservatoire impasse Vandal. Je vais revenir sur le choix de réaliser également un immeuble de bureaux sur cette parcelle qui appartient à la Ville. La création d'un bureau et d'un site unique pour les services sociaux DASES et CASVP dans le cadre de la réforme Paris Solidarité, tant en direction des agents que des Parisiens et des Parisiennes, de toutes générations, de toutes conditions, fait aussi partie de nos engagements et des priorités de notre politique municipale.

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre sur ce choix lors du conseil du 2 novembre. Nous avons ouvert un concours d'architectes permettant la réalisation sur cette parcelle d'un Conservatoire seul, et d'un Conservatoire accompagné de services publics en direction des familles et des habitants du 14^e. Nous avons eu le souci de chercher une démarche d'optimisation de notre foncier, qui n'est pas utilisé au maximum de sa capacité par rapport au projet présenté aux riverains. Le choix s'est porté de présenter le projet avant le dépôt du permis de construire. C'est notre méthode de travail, qui permet de recueillir l'avis et écouter les remarques des riverains sur les projets en cours. Nous avons beaucoup écouté lors de cette réunion publique, qui a rassemblé plus de 150 personnes. Nous n'avons pas pu répondre aux questions. La salle était particulièrement dure, voire agressive. Qu'elle soit agressive à mon égard, peu importe, mais elle a été particulièrement méprisante par rapport aux personnes accueillies par les services sociaux, par rapport au travail réalisé et par rapport à la nature des missions remplies par ces services et ces fonctionnaires de la Ville et du département.

Nous continuerons à discuter avec les riverains qui le voudront bien, car notre porte est ouverte ; nos oreilles, nos cerveaux, sont ouverts à la discussion, à l'échange et au dialogue.

Notre priorité n'est pas d'enfermer les enfants entre quatre murs, mais de répondre à la demande d'agrandissement de la cour de l'école. C'est largement prévu dans le projet.

À la suite de cette présentation, un travail est en cours pour mesurer l'impact des nouveaux bâtiments sur l'ensoleillement, afin de prendre d'éventuelles mesures correctives. Je vous rappelle que les nouveaux bâtiments sont implantés à une distance minimum de 26 mètres des bâtiments existants, ce qui est beaucoup plus large que la moyenne des rues parisiennes -c'est beaucoup plus large par exemple que l'avenue du Général Leclerc-, et que la hauteur maximum prévue pour les nouveaux bâtiments est de 6 étages, dans un environnement où les immeubles montent jusqu'à 13 étages.

Concernant l'école Alain Fournier, nous avons réalisé l'année dernière avec Agnès BERTRAND un travail sur la sectorisation des écoles, en anticipant la livraison des nouveaux immeubles de logement, l'arrivée de nouvelles familles dans les différents quartiers et en prenant en compte les dimensionnements nécessaires de nos établissements scolaires.

Dans le cadre de ce travail, l'école Alain Fournier est complètement dimensionnée pour accueillir les familles du nouveau quartier Broussais ; elles seront orientées soit vers l'école Alain Fournier, soit vers l'école de la rue Pierre Larousse.

La discussion avec les riverains et avec les copropriétaires reste ouverte. Je souhaite qu'elle se passe dans de meilleures conditions de dialogue, de respect. Je n'ai pas peur d'y retourner. Nous y retournerons avant le dépôt du permis de construire. Il faut que les choses se passent de manière correcte, respectant les missions de service publique, concernant tant l'enseignement artistique que la politique sociale. Je ne veux pas discuter avec des personnes qui nous ont demandé en réunion publique, en nous criant dessus : « Où vont passer ces gens-là ? ». J'ai gardé le sourire et j'ai continué à répondre, mais pas sur ces arguments.

Je vais maintenant passer la parole à M. FERTIER.

Q14 2016 08 Question orale posée par Monsieur Bertrand LESAIN, Conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés, relative aux projets de la mairie de Paris concernant la trémie de l'avenue du Maine

M. FERTIER

Cette question est relative au projet de la mairie de Paris sur la trémie de l'avenue du Maine.

Dans le cadre du réaménagement de l'îlot Gaité-Vandamme, la question de la fermeture partielle ou totale de la circulation dans le souterrain de l'avenue du Maine a été régulièrement évoquée. À l'initiative des élus du groupe EELV, un vœu a même été émis en Conseil de Paris (sans être présenté en Conseil du 14^e arrondissement) pour demander cette fermeture.

Dès l'origine, les élus du groupe Les Républicains ont demandé la réalisation d'études d'impacts précises et complètes, dans la mesure où les reports de trafic potentiels sur des axes comme la rue du Départ ou la place du 18 Juin 1940 leur semblent extrêmement préoccupants.

À leur connaissance, le Préfet de Police a eu récemment l'occasion de s'exprimer concernant ce projet de fermeture éventuelle de la circulation sur cet axe.

Nous vous demandons à Madame la Maire du 14^e arrondissement de bien vouloir nous indiquer :

- Quelle a été l'opinion exprimée par le préfet de police ;
- Où en est la réalisation des études d'impacts et, si elles sont achevées à ce jour, quels en sont les enseignements ;
- Quels sont, à ce stade et au regard des deux interrogations précédentes, les intentions réelles de la Maire du 14^e arrondissement et de la Maire de Paris.

Mme PETIT

Vous risquez d'être déçu ; je ne suis pas la porte-parole du préfet de police. Je vous propose de lui poser la question. Son avis peut évoluer, puisque les conclusions des études ne sont pas encore totalement finalisées.

Ces études étant en cours, notamment sur les impacts de la fermeture de cette trémie et sur les reports de circulation, nous n'avons pas encore tiré de conclusion sur l'option finale à présenter aux habitants du quartier, y compris sur la réalisation des espaces publics.

Dès que ces conclusions seront connues, nous organiserons une réunion publique comme nous nous en étions engagés auprès des habitants de l'arrondissement. Nous pourrions en débattre à cette occasion ; nous n'avons pas encore tranché sur une fermeture totale ou partielle et sur les futurs usages de ce tunnel.

M. FERTIER

Je ne suis pas déçu, je suis surpris ; je comprends que vous ne soyez pas le porte-parole du préfet de police. Pourtant, Mme AUFFRET, devant le conseil de quartier Montparnasse a indiqué le 16 février 2016 qu'en ce qui concerne l'avenue du Maine, le préfet de police avait émis un avis négatif sur la fermeture de la trémie.

Il est désagréable d'avoir la sensation d'avoir un niveau d'informations bien moins élevé -pour ne pas dire quasi nul- que d'autres organes, notamment les conseils de quartier ou autres associations. Nous aimerions un peu plus de franchise de votre part.

Mme PETIT

Nous ne répondons pas car c'est le règlement intérieur.

Je passe la parole à Mme DAUCHEZ pour une question relative à la tranquillité et à la sécurité dans le 14^e arrondissement. J'ai une demande de prise de parole du public.

Q14 2016 09 Question orale à la Maire d'arrondissement posée par Madame Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'arrondissement, Madame Nathalie KOCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et les élus du groupe LR et apparentés, relative à la mise en œuvre de mesures concrètes de prévention de la délinquance pour assurer la sécurité et la tranquillité publique dans le 14^e arrondissement

Mme DAUCHEZ

Au cours des 15 derniers mois, le 14^e arrondissement a été le théâtre d'une multiplication d'événements délictueux graves, impliquant souvent des jeunes et des adolescents :

- > Le 2 février 2015, un élève du Collège Giacometti était blessé à l'arme blanche devant son domicile, passage des Arts, par deux adolescents voulant lui dérober son téléphone portable ;
- > Le 19 février 2015, la directrice de l'école maternelle Alain Fournier était poignardée sur ce site scolaire par un parent d'élève connu des services de police dont ce n'était pas la première tentative ;
- > Le 14 septembre 2015, une bagarre entre deux bandes de jeunes rivales à l'arrêt de tramway Didot se concluait par la blessure à l'arme blanche de deux lycéens ;
- > Le 8 mars 2016, un adolescent de 17 ans était à son tour poignardé à six reprises par deux jeunes, avenue Ernest Reyer ;
- > Enfin, le 20 avril dernier, un jeune homme est décédé, victime d'une attaque à l'arme blanche à l'arrêt de bus Serment-de-Koufra, à la Porte d'Orléans.

D'autres faits d'agressions à l'arme blanche, heureusement moins graves, ont également été rapportés sur cette même période.

Nous tenons également à souligner, une fois de plus, l'utilité de la vidéo-protection qui a permis d'appréhender les auteurs présumés de certaines de ces agressions.

La politique de prévention et de sécurité, menée conjointement par le préfet de police et la Maire de Paris, se juge nécessairement sur l'évolution des faits délictueux, dans leur nombre et dans leur gravité. Dans le 14^e arrondissement, ce constat s'apprécie plus particulièrement à travers la mise en œuvre du Contrat de prévention et sécurité d'arrondissement, réactivé depuis peu et signé il y a quelques jours.

À cet effet, et tout en saluant les efforts importants du Commissariat du 14^e, dont nous pouvons tous saluer le travail réalisé dans des conditions de dotation matérielle et humaine limitées, nous vous demandons, Madame la Maire, de bien vouloir nous préciser :

- Quel diagnostic de la situation à l'échelle de l'arrondissement faites-vous aujourd'hui en matière de prévention de la délinquance, les habitants du 14^e ayant un droit légitime à en être informés ;
- Quelles mesures concrètes nouvelles entendez-vous mettre en œuvre, avec nos partenaires du CPSA, afin de renforcer de façon immédiate le plan de prévention de la délinquance dans l'arrondissement.

Mme PETIT

Merci pour votre question. Notre arrondissement a été le premier parmi les vingt à signer le contrat d'arrondissement sur les 5 prochaines années.

Je vais passer la parole au public.

Représentant des Parents d'élèves de l'école d'Ocagne

J'habite dans le 14^e arrondissement au niveau de la Porte de Vanves. Nous sommes confrontés à longueur de temps à des dealers en bas de chez nous. Avant que je n'arrive ici, ils étaient une vingtaine en face de la grille Wilfried Laurier. Nous sommes particulièrement inquiets et nous avons peur de représailles. Certains d'entre nous se font agresser parce qu'ils osent hausser le ton. Pour ma part, je leur ai interdit à plusieurs reprises d'adresser la parole à mon enfant de 4 ans, qu'ils invitaient à jouer au foot.

Nous avons appelé la police à plusieurs reprises. Je me suis rendu en personne au commissariat pour déposer une main courante car j'ai reçu des menaces. La réponse du commissariat a été : « Que se passe-t-il Porte de Vanves ? Nous avons déjà suffisamment de problèmes à Pernety et à Plaisance. Si vous n'êtes pas content, déménagez place Victor Hugo. »

Je me pose la question : a-t-on envie de rester dans le 14^e ? Personnellement, oui, d'autant plus que le voisinage est particulièrement sympathique et populaire. Cependant, j'entends parler d'éducateurs de prévention de Feu Vert, mais on ne sait pas où ils sont. On ne les voit pas. Leur local a très mauvaise réputation. Les habitants se demandent s'il n'y a pas du trafic de drogue dans ce local. Je ne jugerai pas néanmoins les éducateurs de prévention qui ont une grande utilité ; je suis moi-même éducateur spécialisé.

Je voulais simplement vous demander ce qui est mis en place au niveau de la prévention, d'autant plus que la plupart du temps les dealers sont des adultes. Comment la police, en partenariat avec vous, peut-elle régler cette question, afin de rassurer les habitants et en particulier les enfants ?

Mme PETIT

Dans le cadre de ce nouveau Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement, nous travaillons depuis plusieurs mois à l'élaboration de fiches-action, en partenariat avec le parquet, la Préfecture de police et avec les représentants institutionnels et associatifs locaux compétents en matière de prévention et de sécurité, en premier lieu l'Éducation Nationale, les chefs d'établissements scolaires, mais aussi les bailleurs sociaux, les clubs de prévention, les associations de quartier et les représentants d'amicales de locataire.

Nous avons également souhaité associer les habitants, via les conseils de quartiers, en les invitant à participer à des groupes de travail, afin de recueillir leur expertise d'usages, leur expérience, leur vécu, soit sur un quartier précis, soit sur des thématiques propres, développées au sein de ce contrat.

Nous avons choisi de réunir trois groupes de travail territoriaux : Pernety, Porte de Vanves et Porte d'Orléans, car nous connaissons la réalité de ces quartiers. Nous savons que des incidents graves s'y déroulent. Ces groupes de travail, qui regroupent les bailleurs, l'Éducation Nationale, les amicales de locataire, les représentants de conseils de quartiers, des associations de commerçants, seront nos groupes de suivi pour l'application du contrat, pour la transmission d'informations poussées, détaillées, un peu plus fines et objectives que ce que peut laisser apparaître notre journal préféré du matin le Parisien.

Au-delà de l'implication des habitants, nous souhaitons, par ce groupe de travail et ces groupes de suivi territoriaux, les informer quand un événement majeur a lieu sur le territoire. Ce fut le cas suite aux événements du 20 avril dernier. J'en profite pour informer que les deux auteurs présumés de cette agression mortelle ont été arrêtés grâce à un travail très efficace du commissariat du 14^e arrondissement et de l'ensemble des équipes de la Préfecture de police.

C'est au quotidien que des actions concrètes se mènent. Je vous renvoie aux 12 fiches-actions que comprend le Contrat de prévention et de sécurité du 14^e arrondissement, que nous avons voulu resserrer. Nous n'avons pas voulu faire un pavé sur les mesures de prévention et la manière dont nous organisons notre travail de partenariat avec tous ceux qui agissent sur cette question.

Ces mesures sont réparties en 3 grands axes, constituant des objectifs que nous nous sommes fixés collectivement :

- Prévenir la délinquance des jeunes ;
- Protéger les personnes les plus vulnérables : lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Renforcer l'aide aux victimes et assurer la tranquillité publique.

Je vous renvoie également à l'ensemble des actions entreprises dans l'arrondissement sur ces différentes questions :

- Implantation de 7 nouvelles caméras vidéo. Je suis contente, Mme DAUCHEZ, que vous saluiez l'efficacité de ces outils ; en effet, vous et l'ensemble de votre groupe vous étiez abstenus lors de notre conseil de septembre dernier, jugeant que cela n'allait pas assez vite ou qu'il fallait en mettre davantage ;
- Augmentation des effectifs du commissariat du 14^e arrondissement. C'est d'ailleurs le seul vœu sur les problématiques de sécurité que votre groupe a voté avec nous. Entre 2007 et 2012 -je ne cite pas le nom du Président de la République de l'époque- les effectifs du commissariat avaient baissé de 10 % ;
- Réforme de la prévention spécialisée, à Paris et sur notre arrondissement. Nous avons voté la délibération qui fait le choix d'un seul club de prévention sur tout l'arrondissement, Jeunesse Feu Vert, afin d'harmoniser ses équipes, ses territoires d'intervention et ses méthodes ;
- Demande de mise en place d'un GLTD, sur la porte d'Orléans. Vous aviez dit à l'époque que c'était inadapté. Le procureur MOLINS y a répondu, en mettant en place une cellule de veille, avant même la signature officielle du Contrat de prévention et de sécurité. Nous la réunissons depuis septembre sur un rythme très régulier. Nous rencontrons la commissaire, les représentants du Parquet en charge de la jeune délinquance du 14^e arrondissement, pour des échanges d'informations très précises, très ciblées, qui nous permettent ensuite d'établir un travail très fin avec les bailleurs, les services sociaux et avec la protection judiciaire de la jeunesse. Le procureur a aussi mis en place un groupe local de traitement de la délinquance réunissant plusieurs maires d'arrondissement sur les phénomènes de bande. La première réunion a eu lieu ce matin au Palais de Justice.

Nous avons aussi souhaité mettre en place une CENOMED, cellule pour recevoir des jeunes qui commettent des premiers actes de délinquance, et avoir un travail rapproché en direction des parents. Cédric GRUNENWALD ou moi les recevons avec la commissaire, afin de faire des rappels à l'ordre. Dès que nous sommes saisis, par des habitants ou par des chefs d'établissements scolaires, nous mettons en place des groupes de travail beaucoup plus resserrés pour de la prévention, du soutien à la parentalité, en direction des plus jeunes, de la maternelle à l'élémentaire. Nous faisons aussi un travail resserré avec les principaux de collège sur tout ce qui peut aider à la scolarité, au développement de projets demandés par les jeunes, afin de lutter contre l'échec et l'exclusion scolaire. C'est ce que nous mettons déjà en place dans des groupes scolaires comme Giacometti ou Prisse d'Avennes.

Je compte beaucoup sur la mise en place de ces groupes de travail par quartier pour que nous puissions suivre ces questions difficiles avec les habitants de ces quartiers, pour faire en sorte de tous vivre mieux et pour que notre jeunesse ne tombe pas dans des trafics de stupéfiants. Elles en sont les premières victimes, l'actualité récente dans notre arrondissement le montre une fois de plus.

J'étais moi-même boulevard Brune en septembre lorsque deux groupes se sont affrontés. Ils n'étaient pas agressifs en direction des passants ; c'est entre eux que la violence cause beaucoup de dégâts.

Nous agissons de manière immédiate, continue et forte depuis notre élection ; nous n'agissons pas au coup par coup, nous n'alimentons pas une surenchère sur ces questions ni de la désinformation. Nous devons tous tenir ce cap, en étant critiques, sans cacher la vérité, en associant les habitants à la manière dont nous travaillons.

Je distribue à chaque élu le Contrat de prévention et de sécurité. Une synthèse est en ligne. L'ensemble du document est également en ligne. Il est très volumineux.

Il n'y a pas de débat sur les questions orales, mais vous pouvez reprendre la parole, Mme DAUCHEZ.

Mme KOSIUSKO MORIZET

Votre réponse, Mme la Maire, mérite quelques remarques. Vous avez en face de vous des habitants qui vous disent que ce n'est pas tenable, qui s'inquiètent de problèmes quotidiens, croissants, souvent graves, et inquiétants. Vous répondez : « Nous avons cédé, nous avons mis 7 caméras, nous avons mis en place des groupes de travail et de parole. » S'il y a un tel retard sur ces questions, si nous en sommes à négocier caméra par caméra, avec un taux d'équipement sur Paris inférieur à la plupart des grandes villes françaises, de droite ou de gauche, c'est à cause des débats idéologiques au sein de la majorité à laquelle vous appartenez.

On aurait pu croire que devant les faits et la réalité qui s'imposent à tous, vous en étiez sortis. Votre réponse de ce soir apporte la preuve du contraire ; à vous entendre, les habitants ont des hallucinations ; quant à la presse, elle exagère. On a envie de dire : « Ca va mieux ! » Cela nous rappelle la télé.

Mme PETIT

C'est ce que vous dites à la télé. Dans les endroits concernés, des caméras sont largement présentes. Ce que vous dites est absolument caricatural. Nous étions encore au 144 boulevard Brune il y a à peine 15 jours, à l'écoute des habitants. Nous retournerons au 10 boulevard Brune, rue de Gergovie. Nous sommes déjà retournés rue de Pernety.

Je rencontre souvent les habitants ; je pense que je ne nie pas la réalité, je la partage avec eux. Le débat idéologique sur les caméras est dépassé ; les interventions de la Maire de Paris le prouvent, ainsi que notre vote en conseil d'arrondissement.

Q14 2016 10 Question orale à la Maire d'arrondissement posée par Monsieur Stéphane FERTIER, Conseiller d'arrondissement, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés, relative à la sécurisation et à l'environnement du Groupe Scolaire d'Ocagne

M. FERTIER

Depuis de nombreuses années, les directrices et directeurs successifs des 2 écoles ainsi que les parents d'élèves dénoncent la dangerosité de ce groupe scolaire en raison :

- De l'état dégradé et, en tout état de cause, inefficace du grillage séparant les écoles du Boulevard Périphérique intérieur, qu'il s'agisse d'éviter toute intrusion ou de lutter contre la pollution atmosphérique et sonore liée à la proximité du périphérique ;
- Du dysfonctionnement récurrent du portail d'accès situé 23 avenue Georges Lafenestre ;
- De la circulation au sein même de l'enceinte du groupe scolaire de véhicules desservant la cuisine centrale ou encore les locaux techniques municipaux situés au fond du parc.

Lors d'une réunion en début d'année avec les représentants de la mairie, il avait été décidé que la mairie transmettrait aux parents d'élèves vers la mi-mars un devis concernant la construction d'un mur anti-bruit le long du périphérique afin d'étudier la faisabilité d'un tel projet, dans l'esprit de ce qui a été réalisé au niveau du Centre sportif Jules Noël, voisin.

Concernant la circulation automobile dans l'enceinte de l'établissement, à ce jour seule a été mise en place une limitation de vitesse à 10km/h pour les véhicules circulant au sein de l'établissement ainsi que des restrictions d'accès horaires durant le temps scolaire, mais sans tenir compte des temps périscolaires ni de la présence d'un Centre de Loisirs pour enfants porteurs de handicaps.

Nous vous demandons, Madame la Maire, de bien vouloir nous préciser :

- Dans quel délai vous entendez transmettre aux parents d'élèves du Groupe Scolaire Maurice d'Ocagne le devis relatif à la construction d'un mur anti-bruit, comme convenu avec eux ;
- Les mesures que la mairie entend prendre sans plus attendre afin d'assurer une meilleure sécurité au sein de ce groupe scolaire.

Mme PETIT

Le groupe scolaire Maurice d'Ocagne est spécifique et unique en raison de sa superficie, son emprise importante et de ses espaces verts d'une grande richesse.

Je vais passer la parole aux représentants de parents d'élèves qui sont dans la salle.

Représentant des Parents d'élèves de l'école d'Ocagne

Je suis vice-président du conseil local du complexe scolaire Maurice d'Ocagne, situé dans le quartier de la Porte de Vanves. Nous, parents, sommes inquiets. Il n'est pas question pour moi de participer à une surenchère quelconque, mais j'essaie de traduire auprès de vous, Mme la Maire, le sentiment que je ressens en tant que parent, en tant que citoyen, en tant qu'habitant de la Porte de Vanves, et de porter la parole de tous les parents qui m'accompagnent ce soir, et de tous ceux de l'école. Nous sommes inquiets ; je ne dirai pas que nous avons peur, mais des promesses ont été données et nous attendons le devis avec impatience. J'espère que vous nous donnerez ce soir une date.

J'essaie de vous faire comprendre que c'est un quartier difficile, non par rapport aux habitants, mais par rapport à tout ce qui s'y passe. J'en parlais tout à l'heure ; les dealers sont des adultes, c'est très compliqué. Ils sont en bas de chez nous. Or, il n'y a qu'un petit grillage de 1,20 m dans l'école, ce qui nous inquiète. C'est pour cela que nous vous sollicitons depuis un an et demi sur cette question.

Par ailleurs, aurons-nous l'honneur au troisième conseil d'école maternelle d'avoir la présence d'un représentant ? Depuis deux ans, nous n'avons eu que deux fois la présence d'une représentante, Mme TONOLLI. Cette représentante nous a particulièrement manqué au dernier conseil, car nous avons beaucoup de questions concernant la prévention et pour savoir qui solliciter pour aider les élèves à gérer la violence.

Mme PETIT

Nous avons, avec Agnès BERTRAND, réuni les directrices des écoles, les parents d'élèves, tous les services concernés par le groupe scolaire Maurice d'Ocagne, pilotés par la Direction générale des services de la mairie. La DASCO, la DPP, la DEVE, la Section Locale d'Architecture et la Caisse des Écoles étaient présentes. En effet, une partie du site est utilisée par la Caisse des Écoles, la cuisine centrale y fonctionnant depuis plus d'un an. Les équipes de la DEVE utilisent également une partie de ce site et doivent accéder à leurs locaux par l'avenue Georges Lafenestre. Nous avons programmé avant les vacances une nouvelle réunion dans ce même format, prévue le 19 mai prochain. Nous avons prévu un plan d'action pour Maurice d'Ocagne qui essaie d'avoir une approche globale des enjeux de sécurisation du site, à la fois d'intervention humaine mais aussi sur des mesures administratives et d'organisation de la vie des services. Il a été prévu de les sensibiliser aux règles de sécurité envers les enfants.

Nous avons également mis en place des rondes aléatoires exercées par des agents de la DPP, avec des maitres-chiens. Plusieurs d'entre eux patrouillent depuis mi-février.

Nous sommes en train de recruter un agent de prévention ; c'est une première pour l'arrondissement, mais le site de Maurice d'Ocagne le justifie. Ce sont des moyens humains et une gestion plus resserrée des personnels qui sont mis à disposition de ce site.

Nous avons discuté avec vous des mesures administratives à mettre en place :

1- La restriction des horaires de circulation. Quelques exceptions ont été signalées, mais à chaque fois elles ont été expliquées, en particulier pour des contraintes de livraison de plateaux ;

2- Le renforcement de la signalétique d'accès et de circulation sur le site ;

3- La limitation de l'accès aux véhicules de service et entreprises prestataires de la Ville autorisés et identifiés ; c'est pour cela que le visiophone de l'entrée Lafenestre a été directement relié à la loge de l'école. Il est vrai -et nous le regrattons- que ce portail et ce visiophone ont connu des pannes successives ; elles ont été rapidement signalées et rapidement réparées. Nous regrettons ces pannes mais nous pouvons difficilement les empêcher ;

4- L'évacuation du squat situé le long du périphérique ; nous avons mené un accompagnement social des personnes concernées ; la personne la plus âgée est revenue depuis la semaine dernière. Nous menons une nouvelle démarche pour remédier à cette question et gérer socialement la question de cette personne ;

5- La pose d'une clôture de protection côté périphérique ; c'était la première demande sur laquelle nous nous étions engagés. Nous réaliserons une grille séparant l'école et le reste de l'espace public. Nous avons obtenu l'estimation : les budgets sont prévus à hauteur de 120 000 euros, et nous le réaliserons dès que nous le pourrons ;

6- Un mur anti bruit : c'est un investissement très coûteux. Il ne faut pas se tromper sur ce type d'aménagement. Au lieu de vous donner une fourchette peu significative, les services concernés travaillent sur ces études, sur la faisabilité technique et sur les incidences financières. Nous réaliserons à nouveau des études au début de ces vacances scolaires pour finaliser un projet de mur anti-bruit qui réponde à la question de la protection et de l'isolation phonique de l'école. Il s'agit de la réalisation d'un mur de plus de 1 000 m². La dépense peut d'élever à 700 000 euros. Nous ne voulons pas nous tromper, c'est pourquoi nous allons refaire une étude afin que cela réponde au mieux aux besoins des enfants, des enseignants et que l'amélioration vis-à-vis des nuisances soit réelle. Nous vous donnerons le 19 mai prochain les informations que nous avons aujourd'hui, sachant que nous n'aurons qu'un budget approximatif. À la rentrée de septembre, après les études menées en juin et juillet, nous aurons une idée précise. De tels murs vont être aménagés sur le site de la Cité Internationale Universitaire ; nous avons demandé à la personne qui va les réaliser de regarder ce qui pourrait être fait sur le site de Maurice d'Ocagne.

Nous avons rendez-vous prochainement. Agnès BERTRAND et moi-même connaissons vos revendications en termes de travaux. Certains ont été réalisés, mais il faut continuer à les programmer.

Mélody TONOLI ira au prochain conseil d'école maternelle ou si elle ne le peut pas, nous nous organiserons. Agnès BERTRAND et moi-même sommes disponibles pour nous rendre aux conseils d'écoles.

Vous devez aussi vous saisir avec l'équipe éducative de l'arrivée de l'éducation prioritaire sur ces écoles ; en effet, en termes de prévention, de soutien à la parentalité, des choses se font. Vous, parents, devez être au courant de ce qui est déjà en cours sur ces questions importantes.

Représentant des Parents d'élèves de l'école d'Ocagne

Je vais être très bref. J'ai été surpris par la question du réseau d'éducation prioritaire. Je voulais vous annoncer que nous avons pris les devants avec les directrices ; nous avons sollicité les services sociaux de l'école afin qu'ils rencontrent les parents. Des rencontres devraient s'organiser en juin et à la rentrée.

Mme PETIT

Ils font un travail formidable. Je voulais revenir sur les questions de circulation et dire que nous avons toujours été clairs sur le fait que nous ne pouvons pas mettre un zéro voitures aujourd'hui, en raison des contraintes de services et de production. Nous ne pouvons le promettre mais nous allons y travailler pour supprimer, à termes les accès véhicules, hors cuisine centrale.

Vœux

V14 2016 17 Vœu déposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus des groupes Socialistes, Radicaux et apparentés, Europe Écologie - Les verts, Parti Communiste-Front de Gauche, relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative pour la rentrée 2016 dans le 14^e arrondissement

Mme BERTRAND

Nous allons parler de la défense de l'école publique qui, manifestement, a fait fuir quelques personnes de cette assemblée.

Ce vœu réaffirme, comme nous l'avons toujours fait, la priorité à l'école publique.

Considérant qu'un effectif contrôlé et raisonnable par classe est un facteur important de la réussite éducative, tous les professionnels du secteur le disent ;

Considérant que la suppression de postes de professeurs des écoles à la rentrée 2015 se fait encore ressentir aujourd'hui dans nos écoles ;

Considérant que la brigade de remplacement est nettement insuffisante au vu des difficultés rencontrées ces derniers mois pour remplacer les professeurs absents ;

Considérant que le ministère de l'Éducation nationale indique que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école et que cette possibilité de scolarisation est trop peu mise en œuvre ;

Considérant que les prévisions d'effectifs scolaires dans le 14^e pour la rentrée 2016 sont relativement stables ;

Considérant que l'Académie de Paris a proposé la fermeture de 2 classes en maternelle (34 Sarrette et 69 Ouest) et de 2 classes en élémentaire (Arago et Jean Zay) ;

Considérant que la fermeture prévisionnelle d'une troisième classe à l'école maternelle au 22 Chantin semble à ce jour écartée ;

Considérant que ces fermetures ne tiennent pas compte de la construction importante de logements dans le 14^e, qui ont des effets dès cette rentrée, alors que cette évolution a été prise en compte par le travail collaboratif sur la sectorisation ;

Nous demandons :

- La non fermeture des classes annoncée lors du CDEN du 18 février 2015 ;
- La constitution d'une brigade de remplacement conséquente ;
- Le développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans et la comptabilisation dans les effectifs des écoles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme PETIT

Tout à fait. Nous rappelons les promesses de la ministre et nous espérons qu'elles seront appliquées concrètement pour les écoles publiques du 14^e arrondissement.

Avez-vous des prises de parole ? Nous sommes tous d'accord, et nous demandons également un effort sur la scolarisation des moins de trois ans. En effet le discours est un peu contradictoire ; on nous demande à la fois de ne pas comptabiliser les enfants de moins de trois ans dans les effectifs et à la fois de faire un effort pour les accueillir. C'est un peu compliqué.

Je passe au vote ce vœu de la majorité municipale. Ce vœu est adopté : il sera transmis aux représentants des parents d'élèves, au recteur, à la ministre et aux députés, afin que nous soyons soutenus dans cette démarche.

DELIBERATION N° 81

V14 2016 17 Vœu déposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus des groupes Socialistes, Radicaux et apparentés, Europe Écologie - Les verts, Parti Communiste-Front de Gauche, relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative pour la rentrée 2016 dans le 14^e arrondissement

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté à l'unanimité

Votants :	25	dont 4	pouvoirs
Pour :	25	dont 4	pouvoirs

V14 2016 18 Vœu du groupe écologiste, relatif au soutien de la Ville de Paris au mouvement "Nuit Debout"

M. LETISSIER

Ce vœu est également déposé dans d'autres arrondissements par nos collègues écologistes.

Considérant que le mouvement « Nuit Debout » réunit à Paris, place de la République, depuis le 31 mars, des citoyennes et citoyens préoccupé-e-s par l'évolution du droit du travail voulue par le gouvernement mais aussi par l'état d'urgence ;

Considérant que la présence de citoyens organisés en un mouvement collectif sur la place de la République ne peut être qualifiée de « privatisation de l'espace public » mais qu'il s'agit en réalité d'un lieu de débat public et de réflexion sur l'état de la démocratie française et européenne ;

Considérant que la ville de Paris souhaite développer les formes de démocratie participative ;

Considérant que la démocratie participative peut prendre d'autres formes que celles encadrées institutionnellement par la Ville de Paris ;

Considérant que l'état d'urgence actuellement décrété en France ne saurait constituer un motif légitime pour interdire le droit de manifester ;

Considérant que le mouvement a condamné tous les actes de violence qui ont pu avoir lieu aux abords de la place de la République ;

Considérant que le mouvement « Nuit Debout » s'est doté d'une commission « accueil et sérénité » afin d'éviter tout trouble à l'ordre public ;

Considérant que la Préfecture de police a salué dans un communiqué en date du 19 avril les dispositions mises en œuvre par le mouvement pour « faciliter la dispersion sans incident des manifestants à l'issue des mobilisations » ;

Considérant que le 15 avril dernier, la fédération de la Ligue des Droits de l'Homme de Paris a apporté son soutien au mouvement « Nuit Debout » et demandé aux autorités compétentes de garantir des conditions satisfaisantes à ce sursaut démocratique ;

Considérant que les habitants du quartier de la place de la République, les commerçants ainsi que les personnes travaillant à proximité ont droit à un environnement sain et au respect de leur lieu de vie, y compris dans ces circonstances exceptionnelles ;

Considérant que les infrastructures nécessaires à l'enlèvement des déchets et à un espace public propre aux alentours de la place ne sont pas adaptées à la présence continue de milliers de personnes ;

Considérant que s'est tenu à Denfert-Rochereau le jeudi 21 avril dernier, suite à l'appel de plusieurs organisations citoyennes de notre arrondissement, un moment de débats dans l'esprit du mouvement "Nuit Debout" ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe écologiste, le conseil du 14^e arrondissement demande :

- Que le droit des membres de « Nuit Debout » à se rassembler et s'exprimer soit facilité par la Mairie de Paris et la Préfecture de Police ;
- Que la Ville de Paris mette à disposition place de la République les équipements temporaires adaptés (légers et facilement amovibles), pour maintenir les conditions sanitaires et d'hygiène nécessaires au vivre ensemble entre manifestants et riverains, type d'équipements pouvant par ailleurs évidemment bénéficier à toute personne fréquentant la place, qu'elle soit ou pas participante au mouvement "Nuit debout" ;
- Que la Ville de Paris, comme elle l'a fait en instaurant "la Nuit des débats", continue de soutenir les espaces démocratiques qui s'inscrivent dans l'histoire de Paris, et dans l'écriture de son avenir.

Mme PETIT

Qui souhaite prendre la parole ?

M. LIEBAULT

Je pense qu'aujourd'hui nous souffrons d'un manque de débat public. La caricature médiatique du débat pousse les jeunes à s'exprimer et à échanger. « Nuit Debout » est un espace d'échanges, d'exercice de la démocratie, de propositions, de constructions en commun. Quel que soit le débouché de ce mouvement, c'est un rassemblement pacifique, ouvert, populaire, un espace public de vie, qui n'a rien à voir avec les casseurs. On voit aujourd'hui dans les media des amalgames faits entre « Nuit Debout » et ces dérapages qui peuvent avoir lieu en fin de soirée. Les tirs de flash-ball de la police n'aident pas forcément à résoudre la question. Face à ces amalgames, des voix s'élèvent pour demander l'arrêt de l'expérience, l'arrêt de la privatisation de l'espace public. Il me semble important de réaffirmer le droit de se rassembler sur des places publiques, et la possibilité d'avoir un minimum d'équipements. Quand des grandes entreprises mettent en œuvre des actions de promotion privées, des équipements temporaires sont parfois offerts. Pourquoi ne pourrait-on pas apporter des équipements temporaires ?

Pour ces raisons, il me semble important qu'un conseil d'arrondissement puisse réaffirmer le droit à se rassembler, face à la menace qui pèse sur la pérennité du mouvement. Les élus du groupe communiste Front de gauche voteront en faveur de ce vœu.

M. FERTIER

Je serai bref. C'est une explication de vote. Nous avons du mal à comprendre le lien entre la place de la République et le 14^e arrondissement... sauf à ce que vous proposiez que le 14^e arrondissement accueille « Nuit Debout » place Denfert Rochereau.

En l'absence de tout lien avec le 14^e arrondissement, nous nous abstiendrons.

M. CHERKI

Je m'abstiendrai sur le vœu ; tel qu'il est rédigé, je ne le comprends pas. S'il est nécessaire d'organiser un soutien politique au mouvement « Nuit Debout », je serais tout à fait d'accord. En

effet, je rejoins Nicolas : ce mouvement n'est pas intéressant dans ce qu'il produit mais dans ce qu'il révèle.

Vue l'heure avancée, nous n'allons pas rentrer dans le débat. Ce besoin de réappropriation de la souveraineté, de la discussion, de ce caractère collectif, est très intéressant. On pourrait estimer qu'il est nécessaire de le conforter parce qu'il est fragile. Ce serait un vœu de principe politique.

Soit on affirme une position de principe, soit on est dans autre chose : le vœu décrit les conditions matérielles d'organisation qui seraient nécessaires au mouvement. Cette question relève du débat parisien. Cependant les organisateurs de « Nuit Debout », mouvement dont nous saluons l'indépendance, n'ont pas officiellement saisi la mairie du 14^e arrondissement. Je ne vois donc pas pourquoi nous mettrions la charrue avant les bœufs. C'est pour cela que je m'abstiendrai.

Ce n'est pas à la mairie du 14^e arrondissement de s'immiscer dans cette étape, alors qu'elle n'a pas été saisie officiellement d'une demande d'accompagnement matériel, que la mairie de Paris fait déjà tous les jours.

Je trouve le vœu mal rédigé et c'est dommage car je ne pense pas que ce n'est pas la volonté des initiateurs de ce vœu. Cela donnerait le sentiment qu'il y a un problème entre la Ville de Paris et les organisateurs de « Nuit Debout ». Or, je n'ai pas vu émerger cette demande officielle de la part des organisateurs.

M. GRUNENWALD

Je partage l'analyse de Pascal, tant sur la forme que sur le fond. Cependant, comme je ne suis pas d'accord avec le principe du vœu, je voterai contre.

Mme PETIT

Comme Pascal CHERKI, je ne comprends pas le sens du vœu. J'ai parfois l'impression que ce vœu porte sur une glorification de « Nuit Debout ». En effet, nous pouvons tous avoir un regard personnel sur ce qui est en train de se passer.

J'ai l'impression que la Maire de Paris n'a pas fait d'amalgame avec les casseurs, mais qu'elle a toujours fait la distinction entre les organisateurs et les militants de « Nuit Debout » et ceux qui peuvent troubler et endommager l'espace public, et être violents. Elle a également pris position sur la nécessité de mesures et interventions de forces de l'ordre proportionnées. Je suis vraiment favorable à ce que la Maire de Paris rappelle comme principes de débats sur l'espace public et dans notre société.

Je crois que certains principes de propreté ont été respectés. Maire d'arrondissement, je n'ai pas été sollicitée. Le préfet de police a donné ce week-end un avis favorable à l'installation de sanitaires supplémentaires, et à un encadrement des horaires.

C'est pourquoi je ne comprends pas ce vœu. Je ne veux pas être dans la récupération, je ne veux pas être dans l'incantation, ni faire croire que des problèmes matériels ne seraient pas réglés alors qu'ils le sont en fonction des demandes. Nous n'avons pas reçu de demande spécifique et je ne souhaite pas me substituer aux maires des arrondissements concernés, ni à la Maire de Paris, ni au préfet de police.

Je suis plutôt contre ce vœu. Je sais que l'exécutif parisien répondra dans le cadre d'un débat organisé par le Conseil de Paris. Je fais confiance aux maires d'arrondissement de la majorité concernées par la place de la République ; ils sont à l'origine de vœux, parce que cela se passe dans leurs arrondissements.

M. LETISSIER

Je ne comprends pas ce que vous ne comprenez pas. M. CHERKI fait une opposition entre un vœu qui devrait être purement symbolique et politique et un vœu qui porterait sur des conditions matérielles. Je ne vois pas pourquoi il faudrait différencier les deux.

Aujourd'hui ce mouvement existe, des gens se rassemblent. Chacun peut constater la réalité de cette place de la République, où les riverains font remonter des préoccupations. Les problèmes sanitaires sont réels. Vous l'avez rappelé, le préfet a donné récemment un avis favorable à l'installation de nouvelles structures sanitaires.

Je ne vois vraiment pas ce qui pose problème dans ce vœu. Certains habitants du 14^e participent à ce mouvement. C'est un acte symbolique mais il est nécessaire que cela se passe bien sur le terrain, entre les riverains et les participants. Pourquoi ne pas mettre en place des structures pour faciliter les choses ?

Mme PETIT

Comme chacun s'est exprimé, je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 82

V14 2016 18 Vœu du groupe écologiste, relatif au soutien de la Ville de Paris au mouvement "Nuit Debout"

DELIBERE

Après discussion le vœu est : rejeté

Votants : 25 dont 4 pouvoirs
Pour : 8 (3PCF-FG/4EELV/Mme MECARY) dont 1 pouvoir
Contre : 9 (M. ANTONELLI /MME BERTRAND/ Mme GUY -DUBOIS M.GRUNENWALD/ Mme MAUPAS/ Mme PETIT/M.SANCHES RUIVO) dont 2 pouvoirs
Abstentions : 8 (M.BOUABBAS/ M.CHERKI/ Mme DAUCHEZ/ M.FERTIER/ Mme POLSKI/ Mme TONOLLI) dont 1 pouvoir

Mme PETIT

Merci.

La séance est levée à 23h06.